

Brit Mus. 608, L (2). Hoser Bawque Book Lel. Nº 38.



Eg libris Tividevici ab Reiffenberg. por Live Wivie

Mitause. Or Argent. Couleurs Gueulles 1.e. Rouge. Cimabre où vermeillon 1. v. incarnat. Azur i.e. Bleu. Sable i.e. noir. Sinople. i.e. verd.

## LES NOMS

SVRNOMS, QVALITEZ,

ARMES, ET BLASONS

### DES CHEVALIERS ET OFFICIERS

DE L'ORDRE DV S ESPRIT.

Creez par LOVIS LE IVSTE, XIII. DV NOM, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A Fontainebleau, le 14. May 1633.

Auec les Figures en Tailles-douces, curieusement grauées, et representant au vray les Ceremonies et V estemens des dits Sieurs Cheualiers: et vn ample discours sur ce qui s'y est passé.

Le tout recueilly par le Sieur D'HOZIER, Gentil-homme ordinaire de la Maison de sa Majesté.

Charle Baron de Roly 1697



#### A PARIS,

Ala Hage 1.642

Chez MELCHIOR TAVERNIER, Graueur & Imprimeur du Roy pour les Tailles-douces, demeurant en l'Isle du Palais, au coin de la ruë de Harlay, sur le Quay qui regarde la Megisserie, à la Rose rouge.

M. DC. XXXIV.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

## 

Order nor Ind Vid Invited States of the Article States of the Arti

The constant of the second of



#### A DIAM A

Chez Mengunou Levaluties, Grandfühler in de dutt an plantische Stille de Lieber de dutt an plantische Stille de Lieber de dutt de Levaluties d

A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR



WOMEN TO BELLEVIEW BOWN site on the permitting of the state of the s and the state of t



### AV ROY.



IRE,

De tous les contentemens dont la condition humaine est capable en ce monde, celuy que l'on ressent de la possession de l'Honneur, est sans doute le plus approchant des ioyes diuines. Cette opinion est si generalement receue, que ce seroit offencer la Raison d'en demander des preuues; puis qu'il n'y a point d'ames en qui la Nature ait pris plaisir de ietter de vrayes semences de generosité, qui pour acquerir ce thresor, ne mesprisent les deux les plus precieux des esprits vulgaires; c'est à dire, qui ne hazardent librement leurs Biens et leurs Vies, pour s'enrichir de quelques belles et illustres marques d'Honneur. Mais puis que c'est vne grace qui vient du Ciel, il faut auouër qu'il n'appartient qu'aux Roys, en qui Dieu semble auoir imprimé de visibles caracteres de sa gloire, de la distribuer aux autres hommes. Or, SIRE, quandie n'aurois pas eu le bon-heur de naistre vostre sujet, comme certainement ie reconnois estre obligé de cet auantage à la Nature, ie ne laisserois pas de publier hautement que vostre Teste sacrée soustient la premiere Coronne du Monde, et que vostre Main porte le plus Noble et le plus Auguste Sceptre dont iamais les Souuerains ayent regy leurs Peuples, et faict trembler les Nations: Et ie dirois en suite que les honneurs que confere Vostre Majesté, surpassent

par consequent tous ceux que peuvent donner les autres Monarques. Ausiest-ce vne Verité, qui ne reçoit point de contestation, et que les Estrangers reconnoissent außi bien que les François, particulierement en ce qui concerne l'Ordre des Cheualiers qui sont créez par V. M. Et certainement elle en accompagne la promotion de ceremonies si pompeuses, qu'à parler humainement il semble qu'on ne puisse accueillir le Sainct Esprit auec plus d'esclat et de veneration qu'en cette Assemblée, où l'on diroit qu'il vient presider pour inspirer ses mouuemens au cœur de Vostre Majesté aussi bien que pour ioindre ses graces celestes aux magnificences de la Terre. Que si Dieu se resiouyt en ses Saincts, comme nous le croyons, ne deuons nous pas croire ausi que V. M. en qui nous reuerons son Image, reçoit un contentement extraordinaire; lors qu'elle appelle au partage des honneurs qui sont en sa puissance ceux qu'elle en estime dignes, et qu'elle leur donne des marques de ses faueurs pour estre celles d'une obligation à n'auoir iamais de pensees qui ne tendent à son service. Ce n'est donc pas sans raison que ie prends la hardiesse de luy presenter l'ordre de la Ceremonie qui s'est obseruée en la derniere Promotion, et de luy faire voir les Noms, les qualitez, les Armes, et les Blasons de ceux à qui elle avoulu departir la gloire d'estre associez en une Compagnie dont elle est le Chef. Mais ce n'est pas là le poinct où ie suis resolu d'en demeurer, SIRE: Car pourueus qu'il plaise à V. M. de seconder mes desseins du tesmoignage de ses volontez, ie luy feray voir dans quelque temps, et à tout le monde sous sa faueur, les Genealogies de tous ceux qui ont esté honnorez de son Ordre du Sainct Esprit depuis son Institution. l'iray en suitte bien plus loing, si ie suis si heureux que de voir ce petit essay regardé de V.M. auec approbation: Car i'espere luy faire connoistre par vn plus grand ouurage, et tel qu'il ne s'en est encore point veu de pareil en France, qu'elle peut se vanter d'auoir plus de Gentilshommes dans son Royaume que beaucoup de Monarques n'ont eu de sujets dans leurs Estats. Cette richesse, SIRE, sera le fondement d'une Monarchie vniuerselle, quand il plaira à Vostre Majesté d'en auoir les pensées; Mais pource que ces considerations sont mysterieuses, ie retiendray les miennes dans mon deuoir, qui me fera toute ma vie employer le talent qu'il a pleu à Dieume departir, en des choses qui puissent agréer à Vostre Majesté, pour luy faire paroistre que la seule gloire où i aspire est celle d'estre creu

SIRE,

DE VOSTRE MAIESTE'

Le tres-humble, tres-obeyssant & tres-sidelle seruiteur & sujet.

D'HOZIER.



#### ADVERTISSEMENT.

ECTEVR, Ne iugez pas legerement par cet ouurage de ceux que ie promets de vous donner à l'auenir. Ce n'est icy qu'vn eschantillon de la piece entiere que i'acheue, pour faire voir toutes les promotions qui ont esté faictes en cet Ordre glorieux du Sainct Esprit depuis son Institution. Et ce dessein encore n'est qu'vne partie d'vn autre plus grand, par lequel i'espere monstrer les Genealogies de toutes les Maisons de ce Royaume, & faire connoistre sa grandeur aux Estrangers par la multitude des Races illustres & nobles, qu'on y voit fleurir depuis tant de siecles. Cet essay n'est qu'vn petit membre de ce grand corps, auquel i'espere donner d'assez iustes proportions, apres dixhuict années qu'il y a que ie tasche à le former. Neantmoins ie n'abonde pas tellement en monsens, que ie ne m'apperçoiue bien que i'y puis laisser couler des desfauts: Mais aussi ie seray toussours prest à les corriger lors qu'on me les aura faicts connoistre, sçachant bien que de tous les genres d'escrire celuy-cy est le plus glissant, & le plus sujet à se mesprendre. Ie promets bien Lecteur, d'employer tout mon soing & toute ma curiosité pour empescher que vous ne soyez pas trompé sur ma foy; Et proteste de ne rien auancer dont ie n'aye de suffisantes preuues. Aussi me deuez vous du moins cette reconnoissance de ne negliger point la correction des fautes que vous trouuerez à la fin, & qui ne se doiuent imputer qu'à l'Imprimeur, & non pas à moy.



### DISCOVRS DE LA CEREMONIF

#### OBSERVEE EN LA

DERNIERE CREATION DES

Cheualiers de l'Ordre du Sain& Esprit.



E Vendredy quinziesme iour d'Auril de l'année mil six cens trente-trois, tous les Officiers des Ordres du Roy s'assemblerent par le commandement de sa Majesté au logis de M. le President de Cheury, Secretaire desdits Ordres, pour resoudre les choses necessaires à la Ceremonie du Sainct Esprit, que le Roy auoit deliberé de faire à Fontainebleau la veille de la Pentecoste, dans la salle

de la belle Cheminée.

Le Mardy 19. dudit mois, tous lesdits Officiers s'assemblerent encore au mesme lieu, pour resoudre des places & des seances, apres que le rapport eut esté faict par le Contrerolleur general des bastimens du Roy, & par le Sieur Francine, de la longueur, largeur & hauteur de ladite salle. A laquelle Assemblée fut resoluë la seance des Cardinaux à main droicte proche de l'Autel, & les Archeuesques derriere eux sur vn banc. L'Eschafaut des Ambassadeurs au costé gauche proche de l'Autel, joignant ledit Eschafaut & du mesme costé celuy de M.le Garde des Seaux, auec Messieurs les Conseillers & Secretaires d'Estat. Du costé droict l'Eschafaut de la Reyne, & des Princesses & Duchesses. Vis à vis du costé gauche celuy de Madame la Garde des Seaux, & des femmes de Messieurs les Officiers de l'Ordre, & du costé droict proche celuy de la Reyne l'Eschafaut de ses filles d'honneur.

Au bas de la salle proche de la porte & du costé droict la place du Roy, ayant l'Autel de front, & tout du long à droict & à gauche celles des Cheualiers iusques aux sièges de Messieurs les Cardinaux, separez de ceux desdits Cheualiers enuiron de deux pieds, & releuez de demy pied plus haut. Le siege du Roy de demy pied plus haut que celuy des Cardinaux, & l'Au-

tel d'vn pied plus haut que le siege de sa Majesté.

Les choses estant disposées & resoluës de ceste sorte, Le Roy escriuit à tous les Commandeurs de ses Ordres qu'ils eussent à se rendre à Fontainebleau, où il auoit deliberé de tenir Chapitre le iour de l'Ascension cinquiesme de May audit an. Où se trouuerent M. le Comte, Mrs les Ducs de Monbazon, de Rais, & de Chaulnes. M15 D'Aumont, Marquis de Trainel,

Du Bellay, de la Curée, de Bethune, Mareschal de Sain& Luc, Comte de Tresmes, Marquis de Rambouillet, Vicomte de Brigueil, Marquis de Nan-

gis, Souuré, du Hallier, & de Rochefort.

Le Roy leur ayant fait sçauoir qu'il tiendroit le Chapitre à deux heures apres midy dans le cabinet de l'Oualle ils s'y rendirent tous, & apres que sa Majesté sut assisse au haut bout de la table seul, ils prirent tous leurs seances en la maniere qui ensuit: M. le Cardinal de Lion grand Aumosnier de France au costé droict du Roy. Vis à vis & au costé gauche de sa Majesté M. le Comte, & en suite tous les Cheualiers Ducs: puis tous les autres Cheualiers non Ducs au rang cy-dessus remarqué, & au bas les quatre Officiers de l'Ordre, Commandeurs selon le rang qui leur est attribué par les Statuts, couverts & assis ainsi que les Cheualiers, & le Heraut & l'Huissier debout teste nuë, ledit Huissier tenant la porte du cabinet.

Le Roy s'adressant à toute la compagnie dit, qu'il l'auoit faire assembler pour resoudre plusieurs choses sur lesquelles M. de Bullion Garde des

Seaux de l'Ordre leur feroit sçauoir son intention.

Et sur ce mondit sieur le Garde des Seaux prenant la parole dit, que sa Majesté les ayant fait assembler luy auoit commandé de leur dire que son intention estoit auant que de proceder à l'election des Cheualiers qu'il retenoit pour estre faits à cette promotion, d'auoir leur aduis sur la rebellion & felonnie des Duc d'Elbeuf, & Marquis de la Vieuuille; lesquels estans fortis hors du Royaume, porté les armes contre le seruice de sa Majesté, & par consequent contreuenu aux Statuts de l'Ordre, sadite Majesté les iugeoit indignes d'estre Cheualiers, & qu'ils deuoient estre degradez dudit Ordre. Surquoy elle vouloit auoir l'aduis d'vn chacun, que le sien estoit conforme à celuy du Roy, & qu'à l'exemple du procedé tenu par Charles Duc de Bourgongne contre Iean de Bourgongne Duc de Brabant son cousin, leurs Armes fussent detachées & rompuës, & qu'en la place fust mis vn Tableau où seroit inseré l'Arrest & la cause de leur degradation. Tous les Cheualiers & Officiers ayant opiné sur cette matiere, furent tous de l'aduis de M. le Garde des Seaux, sinon que M. le Marquis de Trainel fut d'opinion que l'on deuoit leur enuoyer demander l'Ordre. Surquoy ayant recueilly les voix, il fut iugé plus à propos de les degrader en plain Chapitre, & de detacher leurs Armes lors que sa Majesté seroit entrée en l'Eglise, y mettant en la place vn Tableau noir où seroit escrit l'Arrest de leur degradation, que mondit sieur le Garde des Seaux se chargea de dresser, apres que la chose fut ainsi resoluë.

Le Roy ayant appellé le Secretaire de l'Ordre, luy commanda de faire lecture tout haut des noms de ceux que sa Majesté auoit choisis, faisant deuant entendre sadite Majesté à toute la compagnie qu'il n'admettoit M<sup>15</sup> les Ducs de la Tremoille & de Brissac, qu'en cas qu'ils se purgeassent du crime dont ils estoient preuenus, conformément aux Statuts de l'Ordre.

En suite dequoy le sus dit Secretaire du mesme Ordre sit la lecture selon le commandement de sa Majesté, & bailla apres le Roolle au Heraut de l'Ordre pour les proclamer dans la Chambre du Roy en cette maniere.

#### ROOLLE DES CHEVALIERS A PROCLAMER.

M. le Cardinal de Richelieu. M. le Cardinal de la Vallette.

PRELATS.

M. l'Archeuesque de Paris.

M. l'Archeuesque de Bourdeaux.

M. l'Archeuesque de Narbonne.

CHEVALIERS.

M. le Duc de Longueuille.

M. le Comte D'Alais.

M. le Comte de Harcourt.

M. de la Tremoille, pourueu qu'il se purge dans le temps de la Pentecoste du crime dont il est preuenu dans le Parlement.

M. le Duc de Brissac, pour ueu qu'il se purge dans le temps de la Pentecoste du crimé dont il est preuenu.

M. le Duc de Candalle.

M. le Duc de la Vallette.

M. le Duc de Hallewin.

M. le Comte de Tonnerre.

M. le Mareschal D'Estrées.

M. de Vaubecourt.

M. de Senectere.

M. le Vicomte de Pompadour.

M. le Comte de la Marck-Bouillon.

M. le Marquis de Neelle.

M. le Marquis de Gordes.

M. le Comte de Lannoy.

M. le Marquis de Varennes.

M. le Mareschal de Brezé.

M. le Comte de Brassac.

M. le Mareschal de Toyras.

M. le Comte de Noailles.

M. de Poyanne.

M. le Marquis de Fossez.

M. le Marquis de Bourbonne.

M. le Vicomte de Polignac.

M. le Vicomte D'Arpajon.

ye have the test and the talk in the

radaum, 'r "miller daum en e

the transfer of the arthur

state of many political and the state of the

M. le Marquis D'Alluye.

M. le Comte de Sault.

M. Pompée Frangipani.

M. le Comte D'Orual.

M. le Premier.

M. le Baron de Pont-Chasteau.

M. du Pont de Courlay.

M. de la Mesleraye.

M. de Villequier.

M. le Comte de Tournon.

M. de la Mailleraye.

M. le Comte de Thianges.

M. le Marquis D'Ambres.

M. le Comte de Parabere.

M. de Montcaurel.

M. le Marquis Entio Bentiuoglio, dont le rang est à regler.

Resolu au Chapitre tenu à Fontainebleau le cinquiesme iour de May 1633.

Signé

LOVIS.

Et plus bas,

DVRET.

Ladite publication estant faicte, sa Majesté deputa pour assister le lendemain à la verification des preuues des Cheualiers nommez.

MESSIEVRS,

de Monbazon.

Marquis de Trainel.

Comte de Tresmes.

Marquis de Rambouillet.

Marquis de Nangis.

Souuré.

du Hallier.

de Rochefort.

Le Vendredy sixiesme du mois de May, Messieurs les Commandeurs deputez se trouuerent au logis de M. le Grand Aumosnier sur les sept heupres du matin, où Messieurs les Officiers Commandeurs se rendirent pareilement. M. le Grand Aumosnier ayant pris la place au haut bout de la table, & tous les Cheualiers selon le rang du iour precedent, on commença à
faire ouuerture & lecture des preuues de Noblesse, vie & mœurs de chasque
Cheualier nommé, dont il fut tenu Registre par le Secretaire de l'Ordre,
pour estre mis auec les autres Registres dudit Ordre. L'on commença par
la preuue

la preuue de M. le Garde des Seaux, puis par celle du Preuost & Maistre des Ceremonies, qui n'entrerent que lors qu'elles furent iugées, ne pouuant assister au iugement d'icelles.

La lecture & iugement desdites preuures durerent jusques à dix heures,

& lors chacun se retira.

Le Vendredy ensuiuant treziesme dudit mois, le Roy estant dans le cabinet de l'Oualle, sit Cheualiers ceux qui estoient nommez, sans observer aucun ordre, mais seulement selon qu'ils se presentoient, les faisant mettre à genoux, & leur frappant de son espée nuë sur l'espaulle droicté, puis sur la gauche, en disant à chacun d'iceux l'vn apres l'autre. De par Sainet Georges,

👉 de par Sainct Michel , ie vous fais Cheualier.

Le Samedy matin quatorziesme dudit mois, le Roy ayant reglé les rangs & changé quelque chose au Roolle des Cheualiers proclamez, le bailla au Preuost & Maistre des Ceremonies des Ordres, signé de sa Majesté, & contresigné D v R ET, pour faire attacher leurs Armes en l'ordre suivant, auec commandement de ne mettre point celles des absens, sinon celles de Monsieur le Duc D'Orleans, & celles de Mrs D'Elbeuf & de la Vieuuille, pour estre ces deux dernieres destachées de leurs places, & rompues suivant l'Arrest.

PREMIEREMENT.	1
M. le Cardinal de Richelieu.	re 4
M. le Cardinal de la Vallette.	5
PRELATS.	
	· . G
M. l'Archeuesque de Paris.	
M. l'Archeuesque de Bourdeaux,	8
CHEVALIERS.	
M. le Duc de Longueuille.	9
M. le Comte de Harcourt.	10
M. le Comte D'Alais.	-11
M. de la Tremoille.	12
M. le Duc de Ventadour.	13
Le Samedy, premier iour de la Ceremonie.	lo , .
M. le Duc de Hallewin.	1 tra 1
M. le Duc de Brissac.	1)
M. le Duc de Candalle.	14
Le Dimanche secondiour.	3,649
M le Duc de Briffac.	-
M. le Duc de Candalle.	10
M. le Duc de Hallewin.	14
Le Lûndy troissesme jour.	
M. le Duc de Candalle.	r

M. le Duc de Hallewin.	15
M. le Duc de Brissac.	16
M. le Duc la Vallette.	17
M.le Comte de Tonnerre.	18
M. le Mareschal D'Estrées.	19
M. de Vaubecourt.	20
M. de Senectere.	21
M. le Vicomte de Pompadour.	22
M. le Marquis de Neelle.	23.
M. le Marquis de Gordes.	24
M. le Comte de Lannoy.	25
M.le Marquis de Varennes.	26
M. le Mareschal de Brezé.	27
M.le Comte de Brassac.	2.8
M. le Mareschal de Toyras, duquel les Armes n'ont esté mises au lieu	ic la
Ceremonie pour estre absent.	29
M. le Comte de Noailles.	30
M. de Poyanne.	31
M. le Marquis de Fossez.	32
M. le Marquis de Bourbonne.	33
M. le Vicomte de Polignac.	34
M. le Vicomte D'Arpajon.	35
M. le Marquis D'Alluye.	36
M. le Comte de Sault.	37
M. le Comte D'Orual.	38
M. le Premier.	39
M. le Baron de Pont-Chasteau.	40
M. du Pont de Courlay.	41
M. de la Mesleraye.	42
M. le Marquis de Mortemar.	43
M. de Villequier.	
M. le Comte de Tournon.	
M, de la Mailleraye.	
M. le Comte de Thianges.	
M. le Marquis D'Ambres.	
M. le Comte de Parabere.	
M. de Montcaurel.	
M. de Liancourt.	
M. de Sainct-Symon.	
Le Sieur D'Acheres Preuost & Maistre des Ceremonies des Ordres, a	yant
receu le susdit commandement, sit attacher les Armes des Princes & I	Jucs
desia Commandeurs, auec celles des nommez & retenus selon le ran	g de
2)	

leurs Duchez suivant les Statuts de l'Ordre, & les Gentils-hommes selon le rang de leur promotion & nomination.

PREMIEREMENT.

Les Armes du Roy au dessus de l'entrée proche sa Chaise, ayant l'Autel de front.

Celles de Monsieur à la main droicte, du costé du Roy.

Celles de Monsieur le Prince vis à vis, au costé gauche.

M. le Comte, à droict.

M. de Longueuille, à gauche.

M. D'Elbeuf, à droict.

M. le Comte de Harcourt, à gauche.

M. leComte D'Alais, à droict.

M. de la Tremoille, à gauche.

M. de Ventadour, à droict.

M. de Monbazon, à gauche.

M. de Rais, à droict.

Le premier iour.

M. de Hallewin, à gauche.

M. de Brissac, à droict.

M. de Candalle, à gauche.

Le secondiour apres, M. de Rais.

M. de Brissac, à gauche.

M. de Candalle, à droict.

M. de Hallewin, à gauche.

Le troissesme iour.

M. de Candalle, à gauche.

M. de Hallewin, à droict.

M. de Brissac, à gauche.

M. de Chaulnes, à droict.

M. de la Vallette, à gauche.

M. D'Aumont, à droict.

M. le Marquis de Trainel, à gauche.

M. du Bellay, à droict.

M. de la Curée, à gauche.

M. de Bethune, à droict.

M.le Mareschal de Sainct-Luc, à gauche.

M. le Comte de Tresmes, à droict.

M. de Rambouillet, à gauche.

M. le Vicomte de Brigueil, à droict.

M. le Marquis de Nangis, à gauche.

M. de Souuré, à droict.

M. du Hallier, à gauche.

M. le Marquis de la Vieuuille. M. de Rochefort, à gauche. M. le Comte de Tonnerre, à droict. M. le Mareschal D'Estrées, à gauche. M. de Vaubecourt, à droict. M. de Senectere, à gauche. M. de Pompadour, à droict. M. le Marquis de Neelle, à gauche. the first of M. le Marquis de Gordes, à droict. . 1 2 / E' M. le Comte de Lannoy, à gauche. M. le Marquis de Varennes, à droict. M. le Mareschal de Brezé, à gauche. M. de Brassac, à droict. M. de Noailles, à gauche. M. de Poyanne, à droict. M. de Fossez, à gauche. M. de Bourbonne, à droict. M. de Polignac, à gauche. M. D'Arpajon, à droict. M. le Marquis D'Alluye, à gauche. M. le Comte de Sault, à droict. M.le Comte D'Orual, à gauche. M. le Premier, à droict. M. du Pont-Chasteau, à gauche. - 11 M. du Pont de Courlay, à droict. 1 717 M. de la Mesleraye, à gauche. M. le Marquis de Mortemar, à droict. Lancisk Link M. de Villequier, à gauche. M. de Tournon, à droict. M. de la Mailleraye, à gauche. M. de Thianges, à droict. M. D'Ambres, à gauche. M. de Parabere, à droict. M. de Montcaurel, à gauche. M. de Liancourt, à droict. was figs to interplace to be sent to the M. de Sain&-Symon, à gauche. Proche de l'Autel à main droicte au dessus du banc de M les Prelats fu-

rent attachées les Armes de MM. les Cardinaux Duc de Richelieu, de Lion & de la Vallette, & au dessus celles de Mrs les Archeuesques de Narbonne,

de Paris, & de Bourdeaux.

Le Preuost & Maistre des Ceremonies ayant donné aduis au Roy que toutes choses estoient preparées selon l'ordre que sa Majesté luy auoit donné. donné. Sadite Majesté se rendit à deux heures apres midy dans le departement de la Reyne mere, où tous les Cheualiers, tant Cómandeurs que Nouices se trouuerent aussi, & ledit Maistre des Ceremonies apres auoir faict marcher les trompettes, les tambours, les haut-bois, & les quatre Herauts deux à deux & le Roy d'armes de Frace apres, sit passer l'Huissier de l'Ordre, puis le Heraut, & apres commença d'appeller le Secretaire de l'Ordre, puis le Grand Tresorier pour marcher ensemble, le Grand Tresorier à la droite, puis le Garde des Seaux, & en suitte tous les Cheualiers, à commencer au dernier, sinissant à M. le Prince selon l'ordre cy-dessus, puis ledit Maistre des Ceremonies sut prendre sa place entre le Grand Tresorier & le Secretaire, Marchant en cet ordre ils passerent toute la terrasse & la salle des Gardes du Corps, & entrerent dans l'Eglise, où les Cheualiers Nouices se placerent sur vn banc à main gauche que le Maistre des Ceremonies leur auoit faict preparer tous d'vn costé, puis les Commandeurs prirent leurs places sur les hauts sieges à droicte & à gauche au dessous de leurs Armes.

Le Roy estant arriué & assis dans sa Chaise, la queuë de son manteau portée par M. le Marquis de Gesvres, commanda au Heraut de l'Ordre de detacher les armes de M<sup>15</sup> D'Elbeuf & de la Vieuuille, ce qu'il sit; & les ayant rompuës & soullées aux pieds, y attacha en la place par le commandement de sa Majesté deux tableaux noirs, auec ces inscriptions en lettres blanches.

#### Extraict des Registres de l'Ordre du Sainct Esprit.

E Roy Chef, & Souuerain Grand-Maistre dudit Ordre seant audit Chapitre, De l'aduis de tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers y affiftant, A declaré & declare les Duc D'Elbeuf & Marquis de la Vieuuille, degradez dudit Ordre, sans qu'à l'aduenir ils en puissent porter les marques, ny iouyr des honneurs, authoritez, & priuileges y appartenant. Et pour faire connoistre à la posterité leur felonnie & ingratitude: A ordonné & ordonne, que les tableaux de leurs Armes cy-deuant mises en l'Eglise des Augustins de Paris en seront leuez, & aulieu où la Ceremonie se faict presentement, seront lesdites Armes detachées d'auec celles des autres Commandeurs & Cheualiers, & en leurs places seront mis des tableaux noirs dans lesquels le dispositif du present Arrest sera inseré, qui demeurera attaché dans lesdits Augustins, au mesme lieu où estoient lesdits tableaux des Armes des susdits Duc D'Elbeuf & Marquis de la Vieuuille. Enjoint au Heraut dudit Ordre de tenir la main à l'execution du present Arrest. Prononcéaudit Chapitre tenu à Fontainebleau le cinquiesme de May mil six cents trente-trois.

Cette execution faicte, le Roy commanda au Maistre des Ceremonies de sçauoir de M. le Cardinal Duc de Richelieu, s'il destroit estre receu deuant Vespres ou apres, lequel sit responce que sa Majesté le receuroit s'il luy plaisoit apres Vespres. De sorte que sadite Majesté commanda audit Maistre des Ceremonies de les faire dire; lesquelles estant acheuées, sa Majesté sortit de sa Chaise pour aller à celle qui luy estoit preparée deuant l'Autel, la queuë de son manteau portée par M. le Marquis de Gesvres comme dessus, marchant deuant sadite Majesté, l'Huissier, le Heraut, le Secretaire, le Grand Tresorier, & le Preuost & Maistre des Ceremonies au

milieu, & plus derriere le Garde des Scaux de l'Ordre.

Le Roy estant dans sa Chaise, & ayant receu MM. les Cardinaux de Richelieu & de la Vallette, l'vn apres l'autre lisant chacun son serment, & receuant le cordon bleu & la Croix en la maniere qu'il se void dans les Statuts sans se mettre à genoux, mais s'inclinant seulement vn peu, sit venir les trois Prelats qui presterent le serment à genoux, & receurent le cordon, puis ostant leur Camail le Roy leur en mit vn, où la grande Croix de l'Ordre estoit attachée. Ce qu'estant faict, sa Majesté commanda au Maistre des Ceremonies d'aller querir M<sup>15</sup> de Longueuille, de Harcourt & D'Alais, pour estre receus ensemble Cheualiers, cequ'il sit, prenant M. le Prince & M. le Comte pour leur seruir de parrains, & les faisant marcher entre eux déux, luy estant deuant les conduisit au Roy, lequel les faisant mettre à genoux fit prester le serment à M. de Longueuille pour tous trois, & les mesmes Ceremonies que l'on void prescriptes dans les Statuts, furent obseruées, puis s'en retournerent en leurs places de Nouices au mesme ordre qu'ils estoient venus. Apres le Maistre des Ceremonies prenant Mrs les Ducs de Rais & de Chaulnes pour parrains, fit marcher tous les Ducs Nouices cy-dessus nommez, entre eux deux, où estant deuant le Roy M. de la Tremoille presta le serment pour eux tous, & receurent le manteau & le collier de l'Ordre auec les Ceremonies accoustumées. Cela faict, le Roy commanda au Maistre des Ceremonies d'amener huict Gentils-hommes nommez, à chasque fois; ce qu'il fist, & prit pour parrains Mrs D'Aumont & de Trainel, qui en menerent encor huict autres, puis changea de parrains, & prit Mrs du Bellay & de Bethune qui acheuerent de conduire tout le reste des Cheualiers nommez, lesquels estans tous receus sa Majesté s'en retourna en sa place, conduite par tous les Officiers, & les derniers Cheualiers receus, au mesme ordre qu'elle estoit venuë en sa Chaise proche de l'Autel, puis chacun se retira sans garder aucun rang.

Le Dimanche matin iour de Pentecoste & quinziesme dudit mois de May, le Roy se rendit sur les neuf heures au mesme lieu d'où il estoit party le iour precedent, & apres que les Cheualiers furent arriuez, sa Majesté commanda au Preuost & Maistre des Ceremonies de faire marcher, ce qu'il sit au mesme ordre que le iour precedent, sinon des trois Ducs dont le rang est cy-dessus escrit pour les trois iours, puis estans tous arriuez à l'Eglise, & ayant pris leurs places aux hauts sieges, chacun au dessous de ses Armes. Le Roy estant arriué, la queue de son manteau portée par M. le Marquis de

Gesvres comme il a esté remarqué cy-deuant, le Clergé chanta le Veni Creator, lequel estant finy ledit Clergé see disposa le premier d'aller à la Procession. M. le Cardinal de Lion Grand Aumosnier Officiant, & marchant accompagné de ses Acolites, Sous-Diacrès & Diacres, fut suiuy de tout le corps de l'Ordre au mesme rang qu'ils estoient entrez: Le Roy le dernier, accompagné de MM. les Cardinaux & Prelats, ladite Procession sortant parla porte du pauillon proche de l'Autel, & descendant le rampant du grand degré, puis remontant l'autre pour r'entrer par la salle des Gardes dans l'Eglise, où le Roy estant r'entré lla Messe commença en Musique à deux Chœurs, sçauoir la Chapelle & la Chambre. L'Euangile estant dite, le Maistre des Ceremonies ayant le Herauit & l'Huissier deuant luy alla querir M. le Cardinal Duc de Richelieu, comme plus ancien Prelat, afin d'apporter les Euangiles à baiser au Roy, le conduisant ainsi à l'aller & au retour, puis se remit en sa place attendaint l'Offerte, pour laquelle le Garde des Seaux & ledit Maistre des Ceremoniies allerent à l'Aûtel, ayant deuant eux le Heraut & l'Huissier, afin d'aller equerir l'Offrande du Roy, sçauoir ledit Garde des Seaux le cierge, pour le bailler à sa Majesté, & ledit Maistre des Ceremonies les trente-vn escu d'or cautant que le Roy a d'années, pour les bailler à M. le Prince. Ce qu'estant sfaict, sa Majesté partit pour aller à l'Offerte, ayant deuant elle tous les Offficiers, & portant elle-mesme son cierge, & apres elle M. le Prince portant l'argent, lequel il offrit en mesme temps que sa Majestéeut offert son cierge, puis tous les Officiers le reconduisirent en sa place. En suitte dequoy les Cheualiers allerent à l'Offerte deux à deux selon leurs rangs, les pluss grands les premiers portant aussi chacun vn cierge auec vn escu y attachié, puis se remirent en leurs places au mesme ordre.

le Heraut & l'Huissier, partit pour aller querir M. le Cardinal Duc de Richelieu, assin d'apporter la Paix à baiser au R. oy au mesme ordre qu'il auoit faict les Euangiles: Et le temps de la Communion estant venu, tous les Officiers marcherent deuant sa Majesté pour le conduire à la table, sadite Majesté estant suivie de M. le Prince & de M. le Comte qui prirent les deux bouts de la nappe. M. le Prince le droict, & M. le Comte le gauche, tandis que sa Majesté communia, laquelle ayant communié par les mains de M. le Cardinal de Lion Grand Aumosnier officiant, se mit à genoux sur vn carreau, que le Maistre des Ceremonies luy auoit fait preparer proche de sa Chaise, & au mesme endroict où sadite Majesté auoit receu les Chevaliers le Samedy, pour voir communier tous les dits Chevaliers & Officiers qui communierent chacun selon leur rang, les plus grands les premiers.

La Messe estant dite, toute la compagnie sortit au mesme ordre qu'elle estoit entrée, pour aller disner dans la ssalle du Bal où le festin estoit preparé, la table du Roy au haut de la salle proche la cheminée, & releuée plus

haute que les autres. Celle de MM. les Cardinaux & Prelats à la main droite de sa Majesté, & celle des Commandeurs Cheualiers & Officiers à sa main gauche. Les dits Cheualiers se mirent aussi au des sous des dits Cardinaux & Prelats du mesme costé, apres que les premieres places furent remplis au haut bout. Du costé gauche & apres les Cheualiers, se mirent le Preuost & Maistre des Ceremonies, le Grand Thresorier & le Secretaire. M. de Bullion Garde des Seaux ayant supplié le Roy de l'en dispenser, estant à remarquer qu'ils estoient tous assis d'vn costé de la table ainsi qu'aux Religions.

Apresauoir disné & assisté aux graces du Roy, chacun se retira chez soy iusques sur les trois heures, que tous les Cheualiers & Officiers se rendirent au mesme lieu d'où ils estoient partis le matin, tous vestus de noir auec leurs grands manteaux de dueil, & le Roy vestu de violet. Estans tous arriuez le Maistre des Ceremonies les sit marcher en leurs rangs pour aller à Vespres, qui furent dictes des Trespassez, & n'y eut autre ceremonie, sinon qu'estans acheuées, toute la compagnie reconduisit le Roy en sa chambre

au mesme ordre qu'elle estoit venuë.

Le Lundy seiziesme dudit mois sur les huict heures du matin la Chapelle ardente estant preste, & le Maistre des Ceremonies ayant fait attacher toutes les Armes des Cheuàliers decedez depuis la derniere creation, alla aduertir le Roy que tout estoit prest, & qu'il pourroit partir quand il luy plairoit, & lors sa Majesté se rendit au mesme lieu que les iours precedens, où toute la compagnie l'alla trouuer auec les mesmes habits que ceux du Dimanche au soir, & partirent ainsi tous au mesme ordre qu'ils auoiét fait leditiqur. Le Roy estantarriué, la Messe des Morts commença. M. l'Ar, cheuesque de Narbonne Officiant, & n'y eut aucune ceremonie iusques à l'offerte, pour laquelle M. le Garde des Seaux & le Maistre des Ceremonies allerent à l'Autel au mesme ordre que le jour precedet prendre le cierge du Roy, & vn escu seulement. M. le Garde des Seaux baillant le cierge au Roy, & ledit Maistre des Ceremonies l'escuà M. le Prince, qui accompagna sa Majesté comme le iour de deuant. Sadite Majesté ayant aussi deuant elles tous les Officiers qui la reconduisirent en sa chaise, puis tous les Cheualiers allerent deux à deux à l'Offerte, apres que le Maistre des Ceremonies leur eust faict bailler à chacun vn cierge, où estoit attaché l'escusson de leurs Armes, n'y ayant que le Roy ce iour-là qui donna vn escu. Le reste de la Messe fut sans ceremonie, n'y ayant point de Paix à baiser, mais aussi tost qu'elle fur dicte, M. l'Archeuesque de Narbonne auecses Acolites, Sous-Diacres, & Diacres vint deuant la Chapelle ardente, y iettant de l'eau benite, & disant vn De profundis, auec l'Oraison des Morts, & particulierement pour le feu Roy Henry III. Instituteur de l'Ordre; puis chacun se retira, conduisant le Roy comme le iour precedent, & ainsi finit la Ceremonie.

The state of the s and the second of the second o with a consideration of the contract of the least of the contract of the contr 2004 plant was for the contract of the contrac Address of English and the second sec C. Lange Lange Company Company Company Company Company Company D. Let will be seen to start of the contract of S. Mary Canadatas of the Market of the Marke - the golden option . 30 1 1 1 1 The wall child control of the



#### EXPLICATION DE LA PREMIERE FIGURE de la ceremonie faite à Fontainebleau, à la reception des Cheualiers du sainct Esprit.

Isposition de l'ordre tenu au marcher, tant de M<sup>rs</sup> les Cheualiers Commandeurs, que des Nouices, lors qu'ils sortirent du departement de la Reyne Mere, où ils estoient tous assemblez.

- A. La porte par où ils fortirent, en cheminant le long de la terrasse, marquée B. & entroient à la porte, marquée C. & de là au lieu où ils furent furent faits Cheualiers.
- D. Les Trompettes, qui marchoient les premiers.
- E. Les Tambours.
- F. Les Fifres & Hauts-bois.
- G. Quatre Herauts d'Armes, marchant deux à deux.
- H. Le Roy d'Armes de France, marchant seul.
- I. Le Sr de Bourg-neuf, Huissier de l'Ordre, marchant seul.
- K. Le St du Pont, Heraut de l'Ordre, marchant seul.
- L. Trois Officiers de l'Ordre ensemble, à sçauoir Mrs d'Acheres, Preuost & Maistre des Ceremonies, Bouthillier, grand Thresorier, & Duret-Chevry, Secretaire.
- M. M. de Bullion, Garde des Seaux de l'Ordre, marchant seul.
- N. Mrs les Cheualiers Nouices, marchant deux à deux, chacun en son rang.
- O. Mrs les Commandeurs, marchant aussi deux à deux, chacun à son rang.
- P. Le Roy, marchant seul; la queuë de son manteau, portée par M.le Marquis de Gesvres, & derriere sa Majesté M. le Cardinal, Duc de Richelieu, seul; vn Aumosnier portant sa queuë.

#### Explication de la seconde figure.

- Is position de la Chappelle preparée en la Salle de la Belle Cheminée, pour la reception de M<sup>15</sup> les Cheualiers.
- A. Lieu où le Roy estoit durant les Vespres, ayant à costé de luy M. le Comte, & derriere M. le Marquis de Gesvres; son Confesseur à droict, & cinq de ses Aumosniers à gauche.
- B. Les bancs à droit & à gauche, où estoient assis Mrs les Commandeurs.
- C. Autre banc, où estoient assis les Nouices qui deuoient estre faits Cheualiers.
- D. M. de Bullion, Garde des Seaux de l'Ordre.
- E. Trois Officiers de l'Ordre, à sçauoir M<sup>15</sup> d'Acheres, Bouthillier, & Duret, celuy-cy estant à la gauche dudit S<sup>1</sup> d'Acheres, & celuy-là à sa droite.
- F. Le St du Pont, Heraut de l'Ordre.

G. Le St de Bourg-neuf, Huissier de l'Ordre.

H. M.le Cardinal, Duc de Richelieu.

I. M. le Cardinal de la Vallette.

K. Derriere MM. les Cardinaux il yauoit deux bancs, en l'vn desquels estoient Mrs les Archeuesques de Narbonne, de Paris, & de Bourdeaux; & en l'autre derriere eux estoient les Euesques d'Aire, & d'Orleans.

Et derriere ceux-cy estoient les Aumosniers de Mrs les Prelats.

K. M. le Cardinal de Lion, Grand Aumosnier, qui officia.

L. L'Abbé d'Espierres, Diacre.

M. L'Abbé de Pontigny, Sous-Diacre.

N. Le lieu d'où on apportoit les manteaux des nouueaux Cheualiers.

O. La Musique de la Chambre.

P. Lieu où estoit le Roy, lors qu'il donnoit l'Ordre aux Cheualiers.

Q. M.de Bullion, tenant le liure, sur lequel il faisoit saire le serment à chacun des Cheualiers Nouices, auparauant que de receuoir le Collier des mains de sa Majesté.

R. M.Bouthillier, qui presentoit les Colliers à sa Majesté à mesure qu'elle les donnoit à chaque Cheualier.

S. Le Heraut de l'Ordre.

T. L'Huissier de l'Ordre.

V. M. Duret-Chevry, Secretaire de l'Ordre.

X. M. le Marquis de Gesvres.

Y. La Reyne, accompagnée de Mes-Dames la Comtesse de Soissons, Duchesses de Longueville, de Monbazon, de Rohan, & autres Dames.

Z. Les filles de la Reyne.

A l'opposite de l'eschaffaut de la Reyne il y en auoit vn autre où estoient M<sup>rs</sup> les Ambassadeurs, M. Seguier, Garde des Seaux de France, M<sup>rs</sup> les Conseillers & Secretaires d'Estat, M<sup>rs</sup> les Maistres des Requestes, M<sup>rs</sup> des Finances, Madame la Garde des Seaux, & les femmes de M<sup>rs</sup> les Officiers de l'Ordre.

#### Explication de la troisiesme figure.

L'Ordre ou disposition du Festin qui fut sait la Salle du Bal par le Roy à M<sup>15</sup> les Cheualiers apres leur creation.

A. La Table de sa Majesté, où il estoit seul, & seruy par les cent Suisses de sa Garde.

Aux deux costez de la Salle estoient deux grandes Tables de la longueur d'icelle, où estoient assis M<sup>rs</sup> les Cheualiers tous d'vn costé, en l'ordre qu'on les voit representez dans la figure: Au haut bout de celle du costé droit de sa Majesté estoit assis M. le Cardinal, Duc de Richelieu, & apres luy les autres Ecclesiastiques, chacun en leur rang, tous seruis par lesdits cent Suisses, ausquels toutes les viandes qu'on desseruit furent données, selon la coustume pratiquée en pareille ceremonie.

dual fration of the familiar of the second estable to the state of the state of the double. ני ביות בעל בל על מי מול בנולבים על ביות הליות ל ביות בל ביות בל ביות ביות בל ביות ביות ביות ביות ביות ביות בי and the second of the second o Art 1 to my to the thirty of the to desidentificate of medical model of the April 1 to the second contract of the second 257 Libbs W. W. 2011 and the state of the englant of the characters of the content of المدالية الأو المعرف الله إلى المهارية المالية المالية و -البادية grant was the state of the post of the or annex to a first the market and the All the state of the comment of the body of the state of th

#### # - 1 Think 1 The

A. Levilli i de la la proposition de la company de la comp

Amelon control of the first of





A Paris Chez Melchior Tauernier Graueur et Imprimeur du Roy pour les Tailles Doulces demeurant en liste du Pallais sur le Quay qui regarde la Megiserie.

Disposition du Festin sait par sa Majesté a M. les Cheualliers apres leurs Creations faitte a Fontaine blau le 14 . May 1633. Auec Privilege du Roy.

a Fair

# Back of Foldout Not Imaged



# Back of Foldout Not Imaged



A Paris Chez Melchior Tauernier Graucur et Imprimeur du Roy pour les Tailles Doulces demeurant en lisse du Pallais sur le Quay qui regarde la Megiscrie.

L'Ordre et disposition du Marcher de M'IcoChenalhers lors quilz furent Creez a Fontaine-bleau le14. May 1633. auec Privilege du Roy.

Boffe Feet

# Back of Foldout Not Imaged

#### LE ROY.

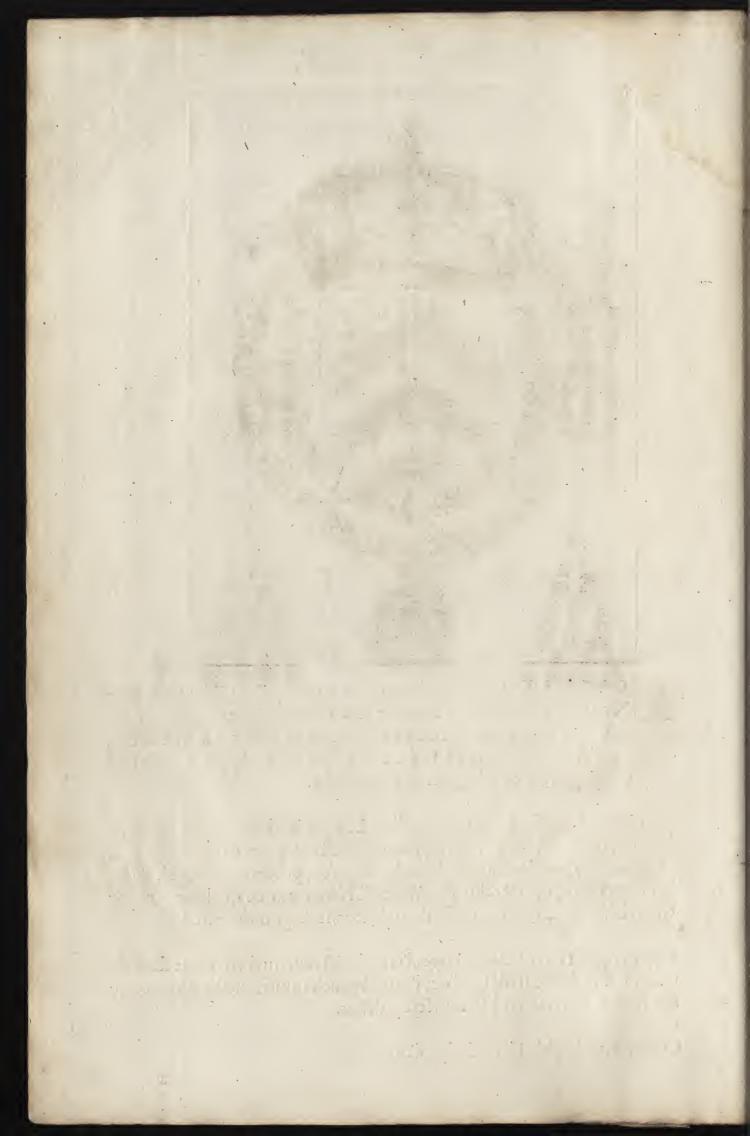


OVIS LE IVSTE Treziesme du nom Roy France & de Navarre, sils de Henry le Grand Quatriesme du nom aussi Roy de France & de Navarre & de Marie de Medicis, & mary d'Anne d'Austriche silse aisnée de Philippes Troissesse Roy d'Espagne, & de Marguerite d'Austriche.

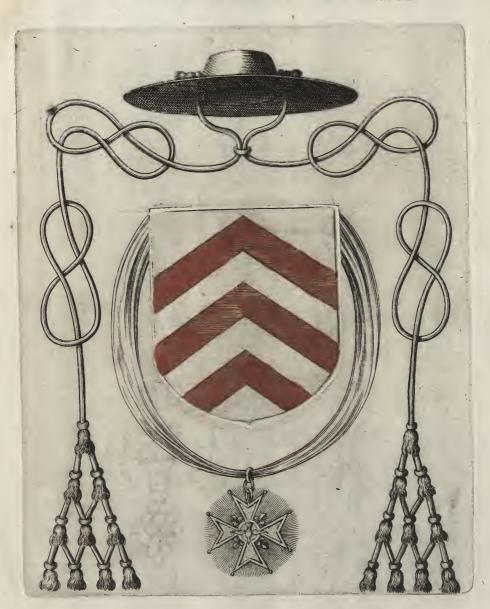
Porte deux Escussons ioints & accollez. Le premier d'azur a trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe, qui est celuy des Armes de France. Le second de gueulles aux doubles chaisnes d'or, posées en orle, pal, fasce, bande & barre, qui est celuy des Armes de Nauarre, que quelques-vns par erreur blasonnent, vn rais d'escarboucle accollé & pommeté d'or.

Supports, ou Tenans. Deux Anges, l'vn à droict reuestu d'vne cotte d'armes d'azur semée de Fleurs de lys d'or, l'autre à gauche aussi reuestu d'vne cotte aux Armes de Nauarre blasonnées cy-dessus.

Cimier vne double Fleur de lys d'or.

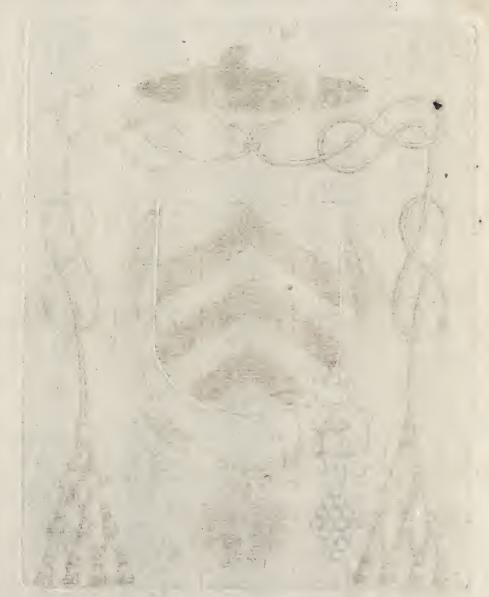


### MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LION, GRAND AUMOSNIER DE FRANCE.



MINENTISSIME ALPHONCE-LOVIS DV PLESSIS de Richelieu, Cardinal, Archeuesque & Comte de Lion, Primat des Gaulles, & Grand Aumosnier de France, par la demission d'Eminentissime François Cardinal de la Rochesoucaud, de laquelle charge il presta le serment entre les mains du Roy à Sainct Germain en Laye le Mercredy 24. Mars 1632. Il est frere aisné de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu.

Porte comme mondit seigneur l'Eminentissime Cardinal son frere, cyapres seuillet 4.



The second of th

-you are additional and have the line of the country of the line o

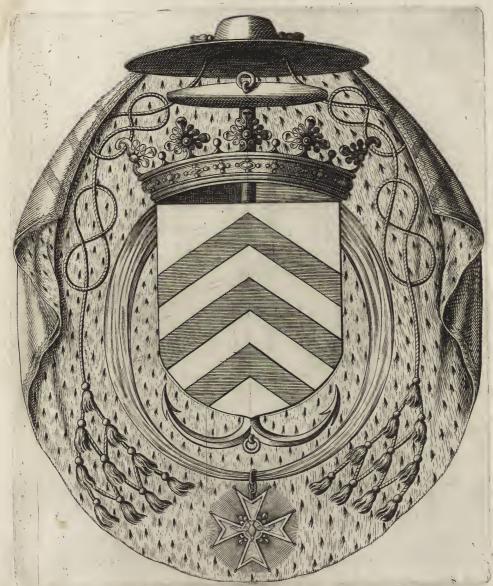
# SENSVIVENT

LES

# NOMS ET ARMES DES COMMANDEVRS ET CHEVALIERS DE L'ORDRE DV S. ESPRIT.

Creez à Fontainebleau, le 14. iour de May 1633 veille de la Pentecoste. Parameter Manager Assess

### MONSEIGNEVR LE CARDINAL DVC DE RICHELIEV.



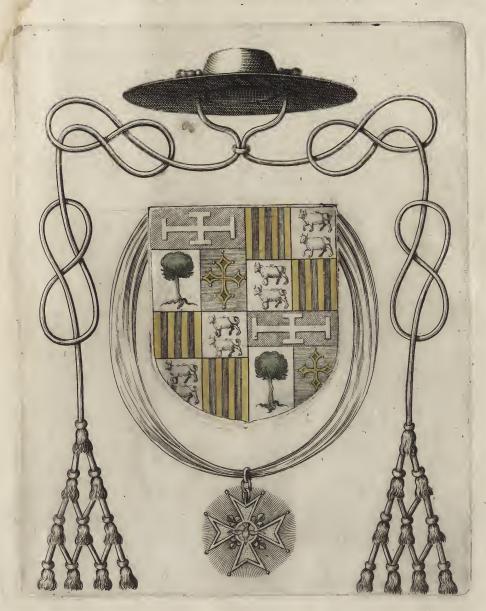
E MINENTISSIME ARMAND-IEAN DV PLESSIS, Cardinal Duc de Richelieu Pair de France, Grand Maistre, Chef & Superintendant General de la nauigation & commerce de France, Gouuerneur de Bretagne, fils de François du Plessis, quatriesme du nom Seigneur de Richelieu, de Beçay & de la Veruoliere, Cheualier des Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat & Priué, & Capitaine des gardes du corps de sa Majesté, & de Suzanne de la Porte.

Porte d'argent à trois cheurons de gueulles, qu'aucuns blasonnent à vn cheuron de trois pieces.

Ses Armes sont decorées d'une Anchre qui les soustient, posée droicte sous l'escu, pour marque de sa dignité de Superintendant General de la nauigation & commerce de France.



### MONSEIGNEVR LE CARDINAL DE LA VALLETTE.

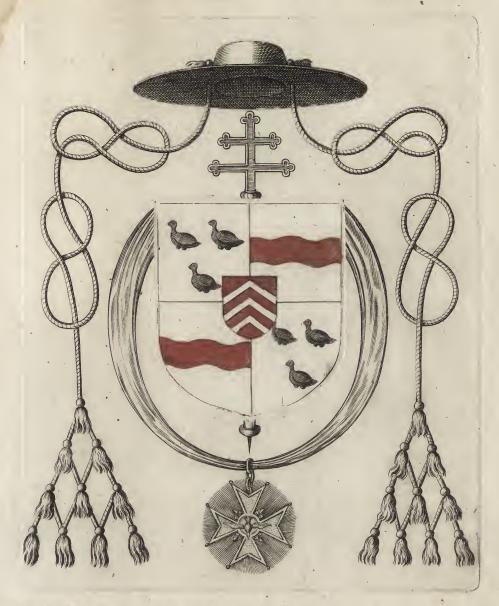


MINENTISSIME LOVIS CARDINAL DE LA VALETTE, fils de Iean-Louis de Nogaret & de la Vallette, Duc d'Espernon Pair de France, Cheualier des Ordres du Roy Gouuerneur de Guyenne, & de Marguerite de Foix, de Candalle.

Porte escartellé au premier & quatriesme, party & coupé en chef, le premier party d'argent à l'arbre de sinople, qui est Nogaret, le second party de gueulles a la Croix vuidée & pommetée d'or qui est Tholose. Le chef de gueulles a la Croix potencée d'argent. Au deuxiesme & troissesme cartier, escartellé: le premier & quatriesme d'or a trois pals de gueulles qui est Foix, le deuxiesme & troissesme d'or a deux vaches passantes de gueulles posées l'vne sur l'autre, accornées, accollées & clarinées d'azur qui est Bearn.

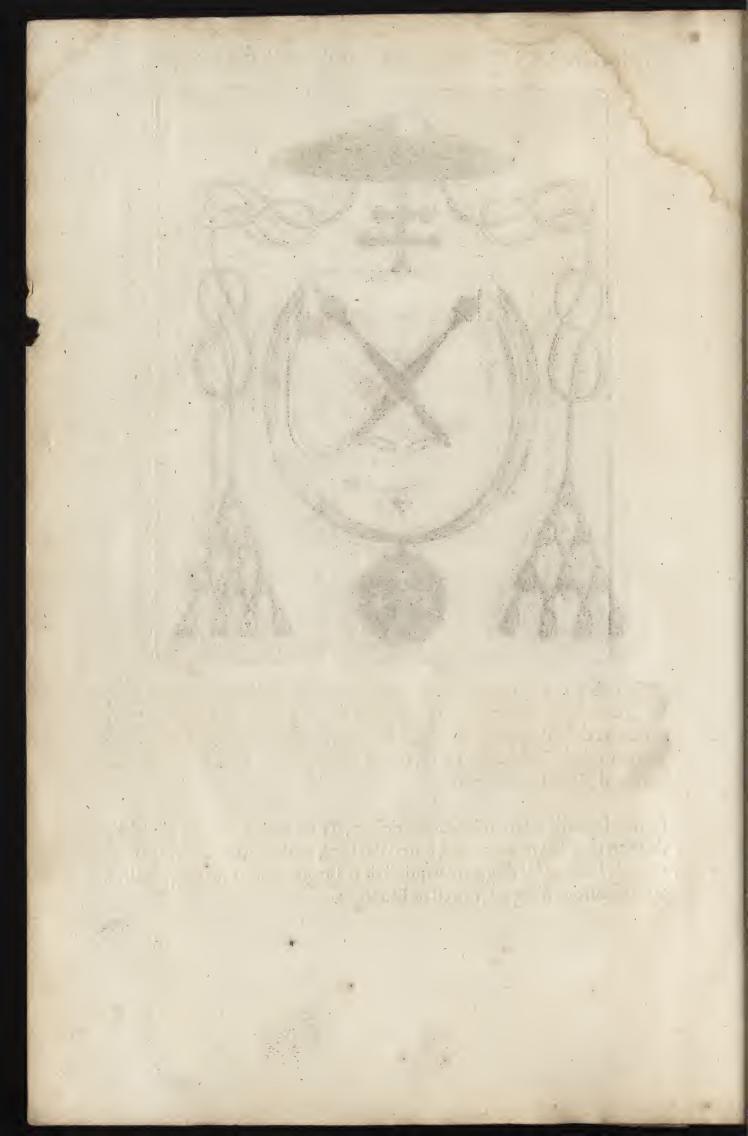
en desemble de Alberta en banda in grant tradition a sur

### M. L'ARCHEVESQUE DE NARBONNE,

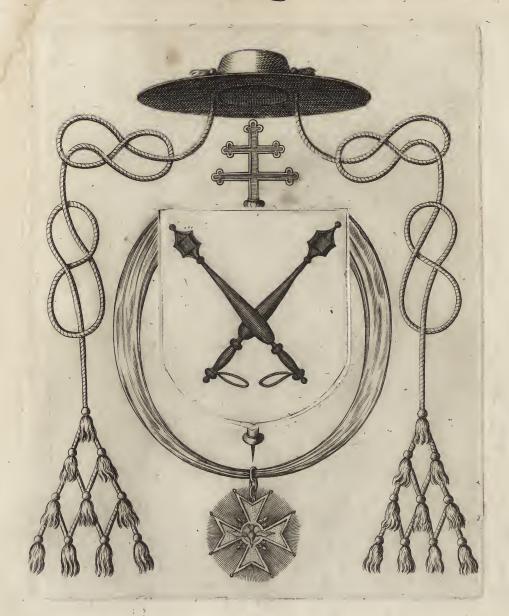


Conseiller au Conseil d'Estat du Roy, & President nay des Estats generaux de la Prouince de Languedoc, sils de Claude de Rebé Cheualier Seigneur dudit Rebé & de Thisy, Baron d'Amplepuis & de Chauaigny le lombard, & de Ieanne de Mczé.

Porte escartellé au premier & quatriesme, d'or a trois merlettes de sable, deux en chef & vne en pointe, qui est de Rebé, au deuxiesme & troissesme, d'or a la fasce ondée de gueulles qui est de la Liegue, sur le tout de gueulles a trois cheurons d'argent, qui est de Fauerges,

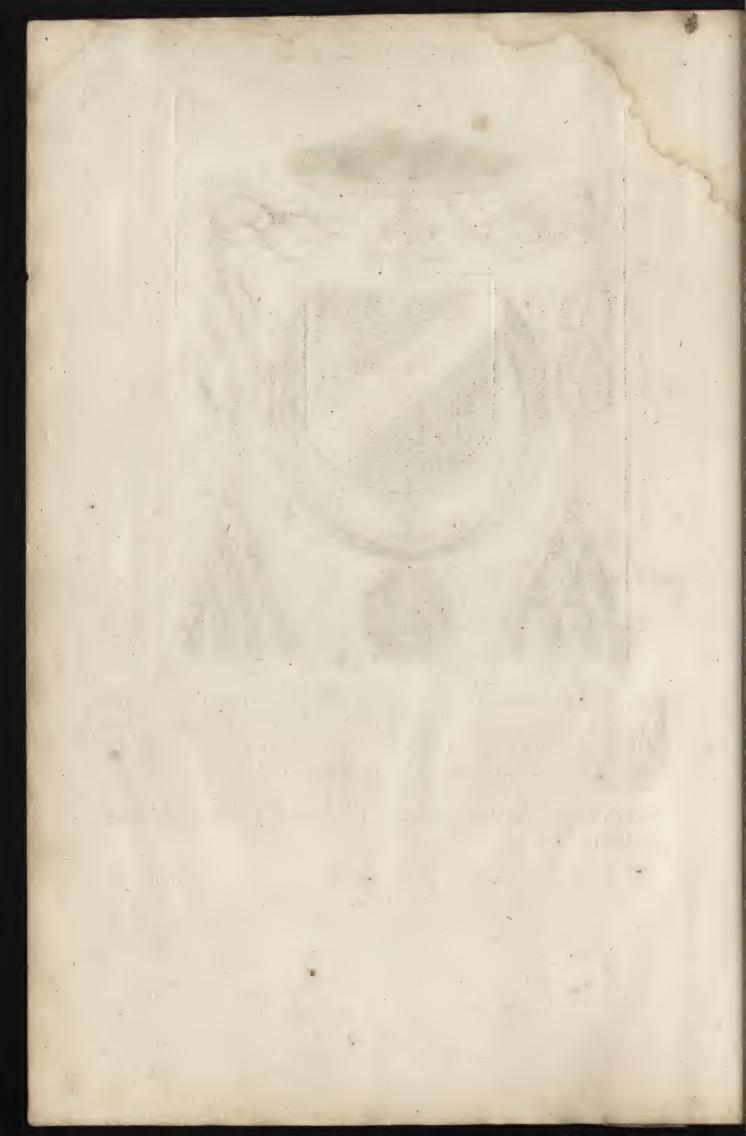


## M. L'ARCHEVESQUE DE PARIS.

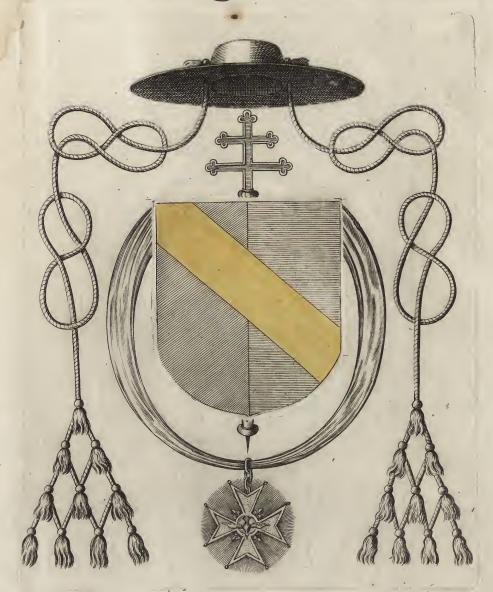


Paris, Conseiller du Roy en ses Conseils & Maistre de sa Chapelle, fils d'Albert de Gondy Duc de Rais, Pair & Mareschal de France, Cheualier des deux Ordres, & de Claude-Catherine de Clermont.

Porte d'or a deux Masses d'Armes de sable passées en sautoir, liées de gueulles par embas.

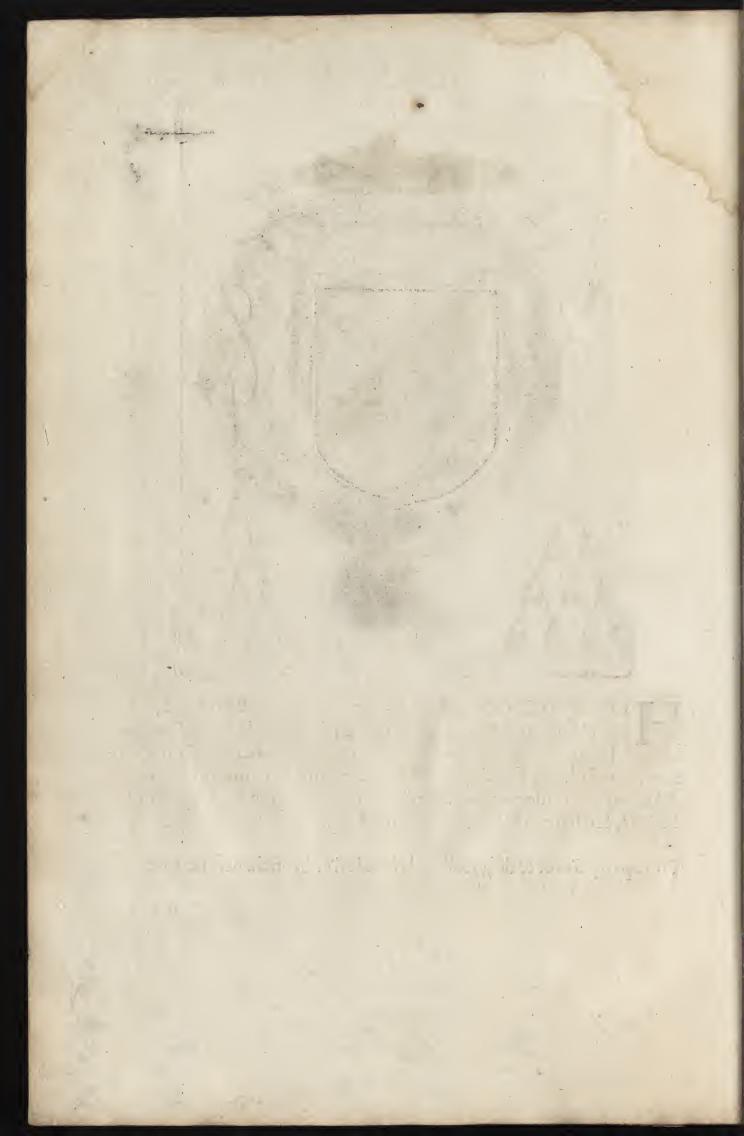


### M. L'ARCHEVES QVE DE BOVRDEAVX.

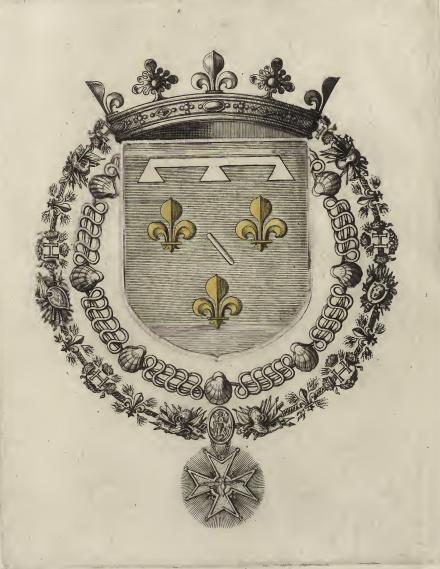


ENRY D'ESCOVBLEAV Archeuesque de Bourdeaux, Primat d'Aquitaine, Conseiller du Roy en ses Conseils, sils de François D'Escoubleau Seigneur de Sourdis & de Iouy, Cheualier des Ordres du Roy, Conseiller en son Conseil d'Estat, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, Premier Escuyer de la grande Escuyrie de sa Majesté, & d'Isabeau Babou de la Bourdaissiere.

Porte party d'azur & de gueulles a la bande d'or bronchant sur le tout.







Pair de France, Souuerain de Neuf-chastel en Suisse, Comte de Dunois, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en Normandie, fils de Henry D'Orleans I. du nom Duc de Longueuille & d'Estouteuille, Souuerain de Neuf-chastel, Comte de Dunois & de Tancaruille, Prince de Chastellaillon, Baron de Partenay Vouuant, Meruant, & Seigneur de Monstrueil-bellay, Cheualier des deux Ordres, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en Picardie & pays reconquis, & de Catherine de Gonzague & de Cleues, lequel a espousé Louise de Bourbon fille de Charles Comte de Soissons, & d'Anne de Montassé.

Porte d'azura trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe, au lambel d'argent a trois pendans posé en chef a vn baston aussi d'argent mis en bande.

Supports. Deux Anges au naturel.

Cimier vne double Fleur de lys d'or.

EVENT 1 Sec CYCL of the contract of the second The law series and the second of the second It is the first I someth in the period 2

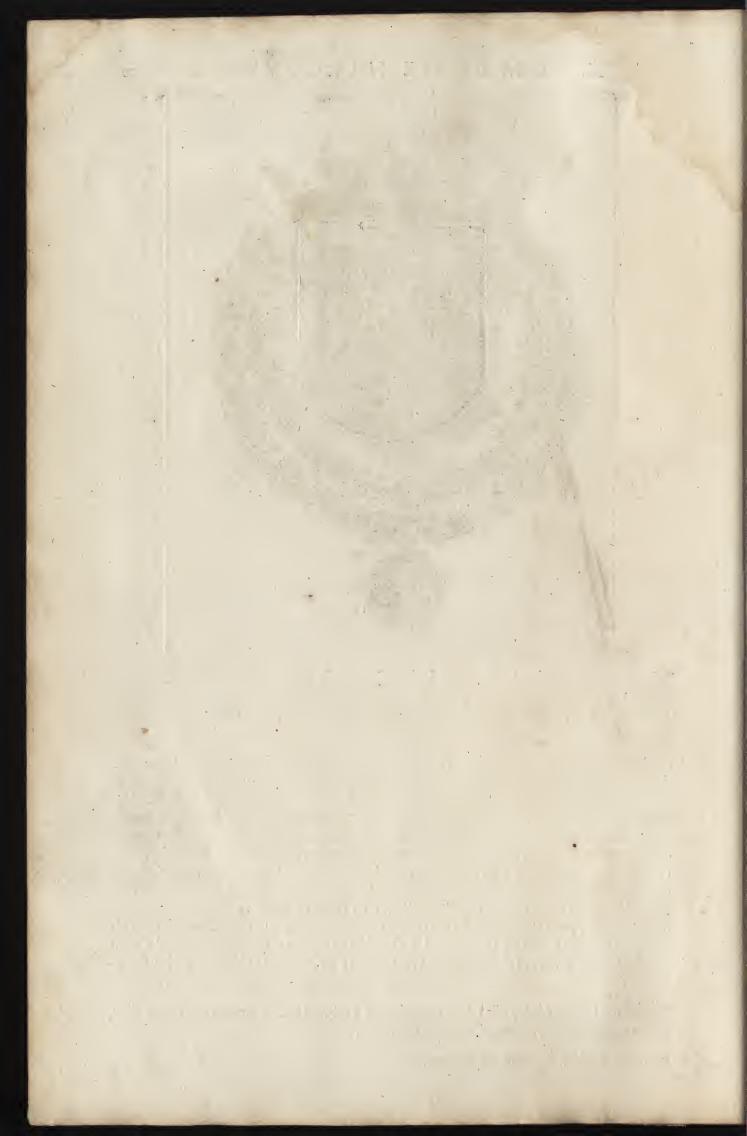


HENRY DE LORRAINE Comte de Harcourt, fils de Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conseiller en son Conseil d'Estat, Capitaine de cent hommes d'Armes de ses Ordonnances, & de Marguerite Chabot.

Porte party de trois & coupé d'vn qu'on dit escartellé de huist cartiers. Au premier fascé d'argent & de gueulles de huist pieces, qui est de Hongrie. Au 2. d'azur semé de Fleurs de lys d'or au lambel a trois pendans de gueulles mis en chef, qui est de Naples-Sicile. Au 3. d'argent a la croix potencée d'or, accompagnée ou cantonnée de quatre croisettes aussi d'or, qui est de Hierusalem. Au 4. d'or a quatre palz de gueulles, qui est d'Arragon. Au 5. & premier de la poinre semé de France, a la bordure de gueulles, qui est d'Anjou. Au 6. d'azur au lyon contourné d'or couronné & armé de gueulles, qui est de Gueldres. Au 7. d'or au lyon de sable lampassé de gueulles, qui est de Flandres. Au 8. & dernier d'azur a deux bars addossez d'or semé de croix recroisettées au pied siché aussi d'or, qui est de Bar. Sur le tout d'or a la bande de gueulles chargée de trois allerions d'argent, qui est Lorraine. Le grand Escu brisé en chef d'vn lambel a trois pendans de gueulles, soubs-brisé d'vne bordure de gueulles chargée de huist be-sans d'or.

Supports. Deux Aigles de sable chargées en l'estomac d'une croix recroisée d'or, qu'on appelle vulgairement Croix de L'orraine.

Cimier vne demie Aigle de mesme.



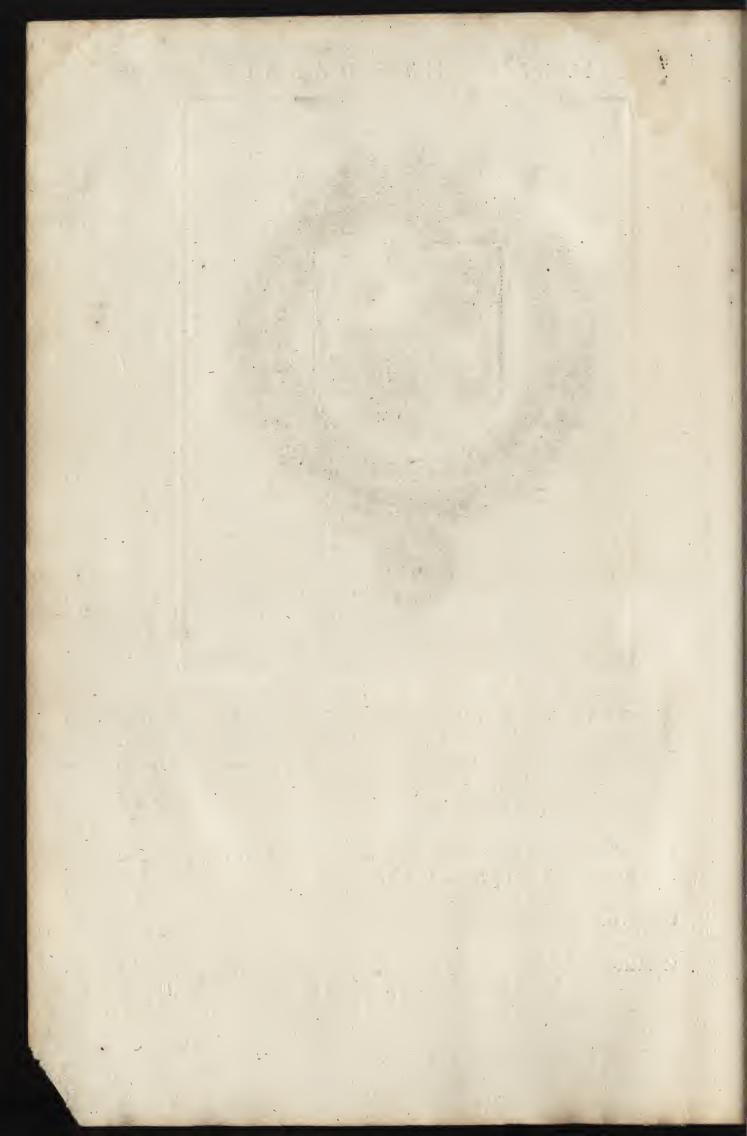


OVIS DE VALOIS Comte d'Alais, Colonnel General de la Caualerie legere de France, fils de Charles de Valois Duc d'Angoulesme, Pair de France, Comte d'Auuergne, aussi Colonnel General de la Caualerie legere de France, & de Charlotte de Montmorency, lequel a espousé Henriette de la Guiche.

Porte d'azur a trois Fleurs de lys d'or, deux en chef & vne en pointe au baston raccourcy d'or posé en bande.

Supports.

Cimier.





TENRY SEIGNEVR DE LA TREMOILLE Duc de Phouars, Pair de France, Prince de Talmont, Comte de Laual, fils de Claude aussi Seigneur de la Tremoille Duc de Thouars, Pair de France, Comte de Guines & de Taillebourg, Baron de Suilly, l'Isle-Bouchard, Berrie & Mauleon, & de Charlotte de Nassau, lequel a pour femme Marie de la Tour fille aisnée de Henry de la Tour Duc de Bouillon, Mareschal de France.

Porte escartellé au premier d'or au cheuron de gueulles, accompagné de trois Aigles d'azur, deux en chef & vne en pointe, qui est de la Tremoille. Au 2. d'azur a trois Fleurs de lys d'or. 2. 1. qui est France pur. Au 3. d'azur a trois Fleurs de lys aussi d'or au baston de gueulles pery en bande, qui est de Bourbon. Au 4. d'or a la Croix de gueulles chargée de cinq coquilles d'argent, & accompagnée de Seze alerions d'azur, qui est de Laual.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier vne teste d'Aigle d'azur becquée d'or.

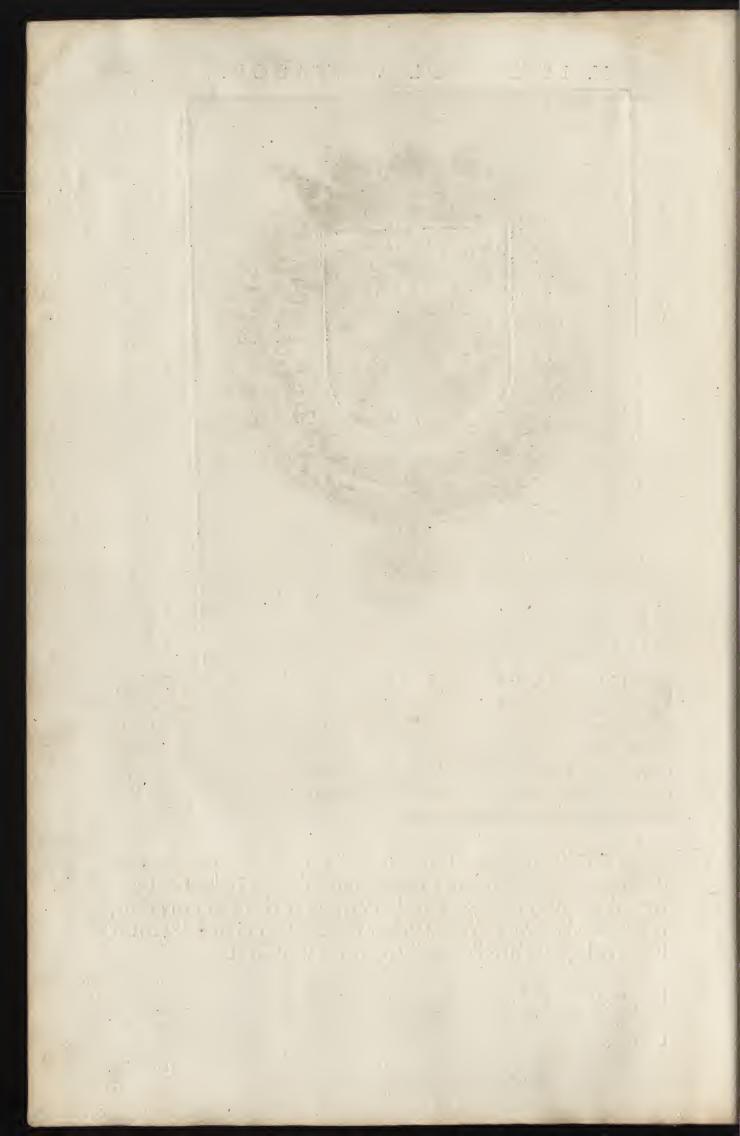


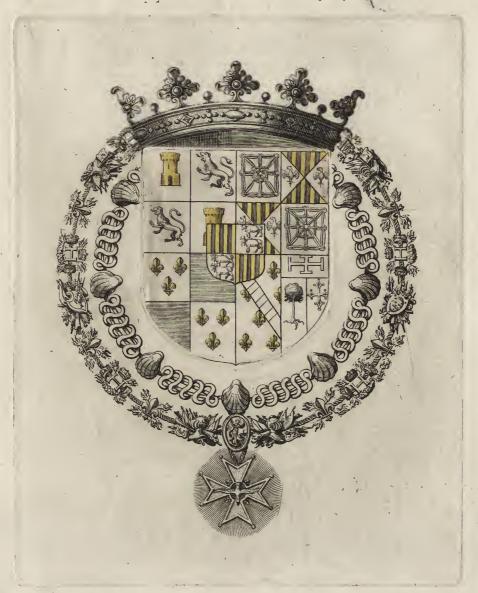
Lieutenant General pour le Roy au gouvernement de Languedoc, fils de Anne de Leuis aussi Duc de Ventadour, Pair de France, Comte de la Voute, Baron de Donzenac, de Boussac, Roche en Renier, Annonay, Cornillon & Vauuert, Conseiller du Roy en ses Conseils, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant General pour sa Majesté au susdit pays de Languedoc, & de Marguerite de Montmorency.

Porte escartellé. Au premier bandé d'or & de gueulles de six pieces, qui est de Villars en Bresse. Au 2. d'or a trois cheurons de sable, qui est de Leuis. Au 3. de gueulles a trois trois Estoilles d'or, deux en chef & vne en pointe, qui est d'Anduze. Au 4. d'argent au lyon de gueulles, qui est de Layre. Sur le tout eschiqueté d'or & de gueulles, qui est de Ventadour.

Supports.

Cimier.





ENRY DE FOIX DE LA VALLETTE Duc de Candalle, Pair de France, Prince de Buch, frere aisné de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de la Vallette.

Porte escartellé, contrescartellé. Au premier grand cartier escartellé de gueulles au chasteau d'or, qui est de Castille, & d'argent au lyon de gueulles, qui est de Leon. Le 2. grand cartier escartellé de gueulles aux armes de Nauarre blasonnées cy-deuant, & d'or à quatre palz de gueulles slanché d'argent a deux Aigles de sable, qui est d'Arragon-Sicile. Au 3. grand cartier escartellé, d'azur a trois Fleurs de lys d'or. 2.1. & de gueulles tout plain, qui est France & Albret. Au 4. grand cartier party le premier semé de France au baston misen bande componné d'argent & de gueulles de huict pieces, qui est d'Eureux contreparty de Nogaret & de Tholose, blasonnez cy-deuant, au chef de gueulles a la croix potencée d'argent, sur le tout desdits grands cartiers escartellé des Armes de Foix & Bearn, aussi blasonnées cy-deuant.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier vne teste d'Aigle naturelle.





France, Colonnel des Reistres, Mareschal des trouppes Allemandes, & Gouuerneur de Languedoc, sils de Henry de Schomberg Comte de Nantueil, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouuerneur de la Marche, Lieutenant general pour sa Majesté en Limosin, Colonnel de quinze cens cheuaux Reistres, Mareschal de camp general des Allemans seruans en France, Mareschal de camp és Armées de France; Surintendant des Finances, Mareschal de France, Gouuerneur du Languedoc, & de Françoise D'Espinay, heritiere dudit lieu en Bretagne, lequel a pour semme Anne de Hallewin.

Porte d'or au lyon coupé, le haut de gueulles & le bas de sinople.

Supports, deux lyons des Armes de la Maison.

Cimier vn lyon naissant de mesme.

\* e ر المسلم الم المسلم at afternisting the transfer of the state of



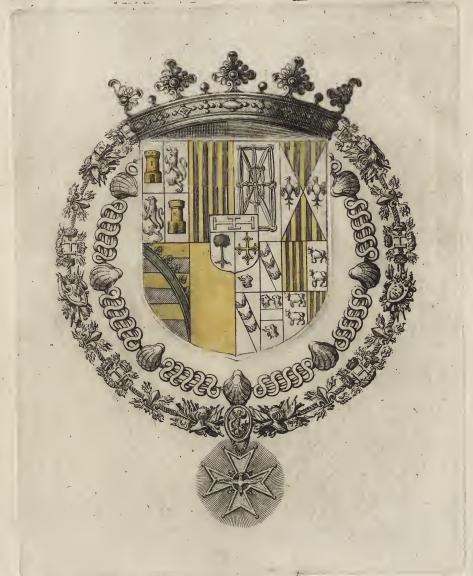
RANCOIS DE COSSE' Duc de Brissac, Pair & Grand Panetier de France, Lieutenant general pour le Roy en Bretagne, sils de Charles de Cossé, Comte, puis Duc de Brissac, Pair & Mareschal de France, Cheualier des deux Ordres, Gouuerneur de Bretagne, & de Iudith d'Acigné.

Porte de sable a trois fasces dentellées d'or par embas, que quelques-vns blasonnent feuilles de Scies.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier vne demie Aigle de mesme.

552718W ray Lag & groups a land of the second of the The state of the s

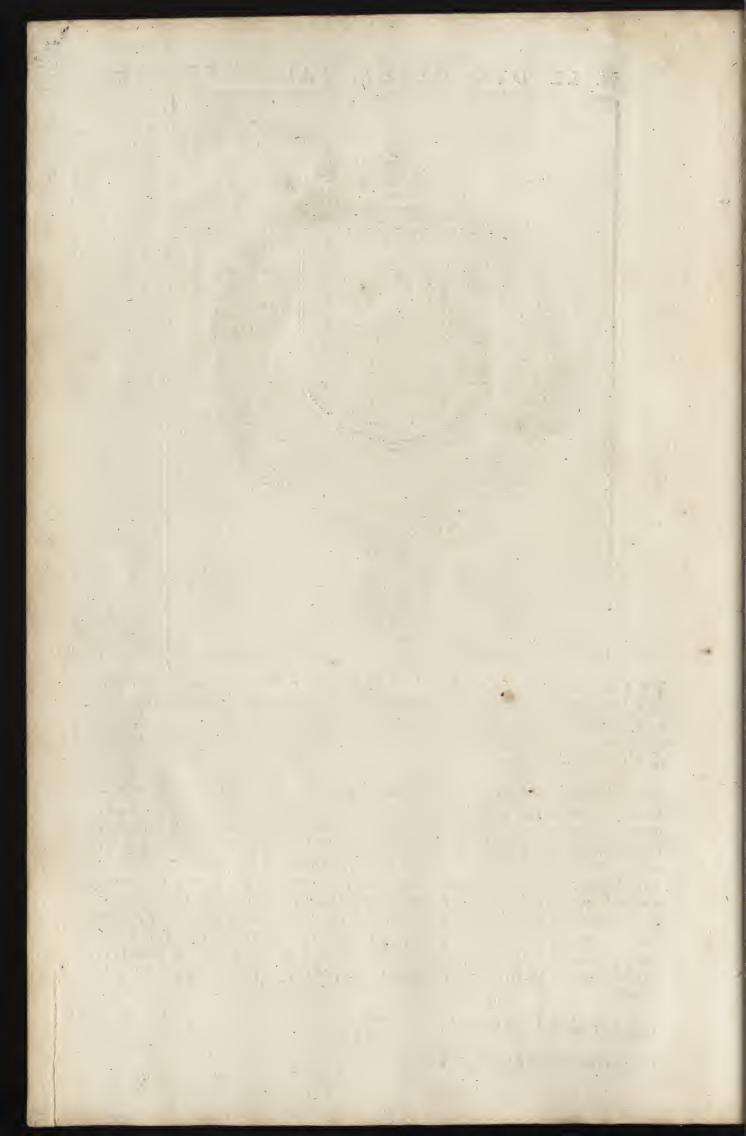


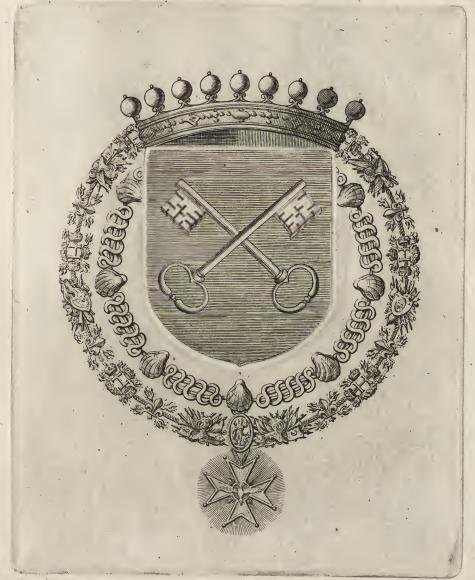
BERNARD DVC DE LA VALLETTE Pair & Colonnel General de France, Comte de Senlis, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy en ses Ville, Citadelle, Pays & Euesché de Mets, frere de M. le Duc de Candalle, lequel a esté marié auec Gabrielle legitimée de France, fille du seu Roy Henry le Grand & de Henriette de Balsac.

Porte escartellé. Le premier cartier escartellé des Armes de Castille & de Leon blasonnées cy-deuant, & party de celles d'Arragon aussi blasonneés cy-dessus. Le 2.
grand cartier party des Armes de Nauarre & de celles d'Arragon-Sicile. Le 3. grand
cartier aussi party le premier, fascé d'or & de sable de huict pieces à la demie couronne ou crancelin de sinople posé en bande, qu'aucuns blasonnent vne escharpe
de ruë bronchant sur le tout, qui est de Saxe. Le 2. party d'or plain, qui est de Bourdeaux-Puypaulin. Le 4. grand cartier escartellé d'azur à la fasce d'or, accompagnée
de trois testes de lyons de mesme, deux en chef & vne en pointe, qui est de Poll en
Angleterre, & d'azur à la bande d'argent chargée de trois vols de sable, qui est de
Sussol-Candalle au mesime pays, contrescartellé de Foix & de Bearn. Sur le tout des
grands cartiers, les Armes de Nogaret parties, & coupées en chef cy-dessus blasonnées.

Supports, deux lyons naturels.

Cimier vne teste d'Aigle naturelle.



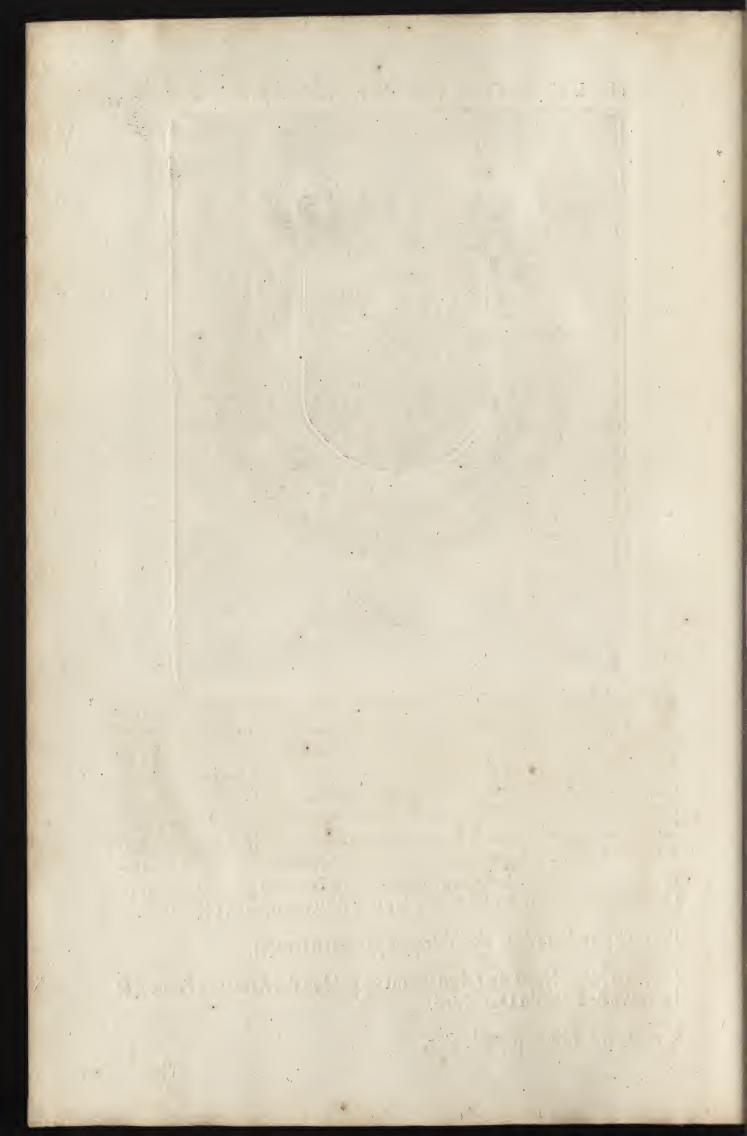


HARLES-HENRY COMTE DE CLER MONT & de Tonnerre, Marquis de Crusy, Premier Baron, Connestable & grand Maistre hereditaire du Dauphiné, Baron d'Ancy le franc, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, sils de Henry Baron de Clermont en Viennois, Vicomte de Clermont en Trieues & de Tallart, Premier Baron du Dauphiné; Lieutenant general pour le Roy en Bourgongne, Bailly d'Auxerre, & de Diane de la Marck, lequel de Catherine D'Escoubleau de Sourdis sa femme, a eu plusieurs enfans, dont l'aisné nommé François porte la qualité de Comte de Clermont, & est Maistre de camp du Regiment de Piedmont.

Porte de gueulles a deux clefs d'argent passées en sautoir.

Supports, deux Iyons d'or, l'vn tenant vn guidon des Armes de France, & l'autre vn de celles du Dauphiné.

Cimier, vne Thiare papalle d'or.



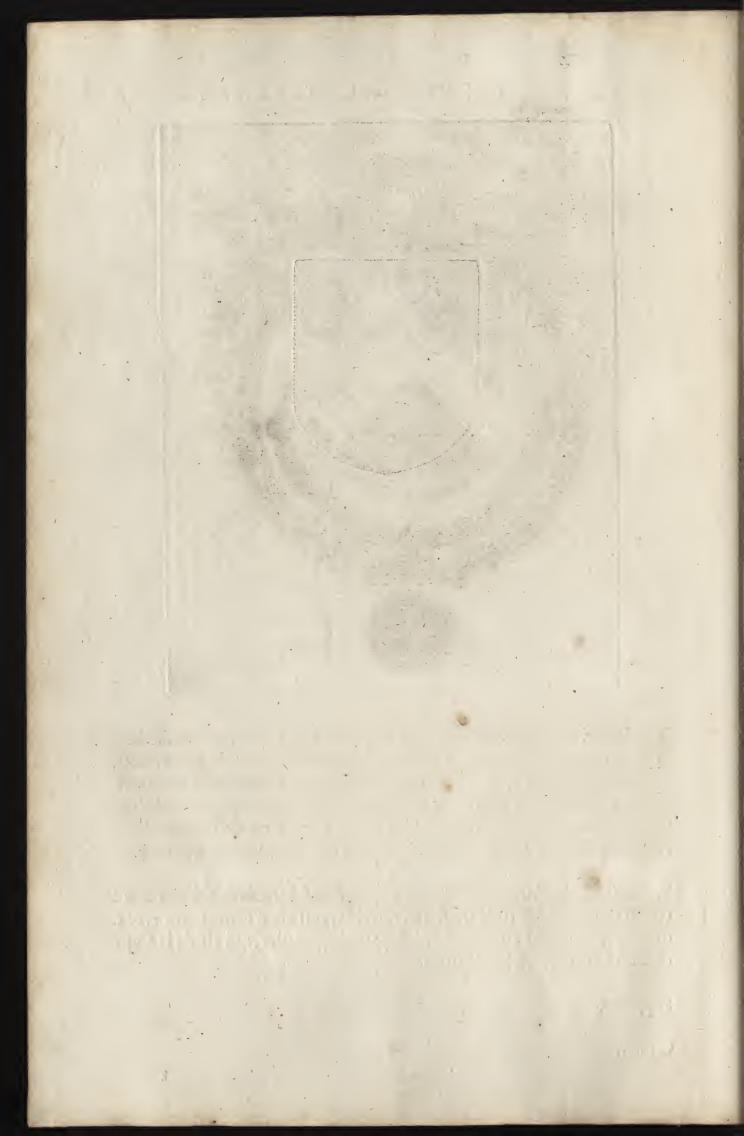


RANCOIS-ANIBAL D'ESTREES Seigneur dudit lieu, Marquis de Cœuures, Premier Baron & Seneschal de Boullonois, Mareschal de France, sils de Antoine Seigneur d'Estrées & de Cœuures, Premier Baron & Seneschal de Boullonois, Cheualier des deux Ordres, Gouuerneur de la Fere, Grand-Maistre de l'Artillerie de France, & de Françoise Babou de la Bourdaissere, lequel a espousé Marie de Bethune.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'argent fretté de sable de six pieces, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable, qui est d'Estrées. Au 2. & 3. d'or au lyon d'azur couronné & lampassé de gueulles, qui est de la Cauchie ou Chaussée en Boullonois.

Supports.

Cimier.



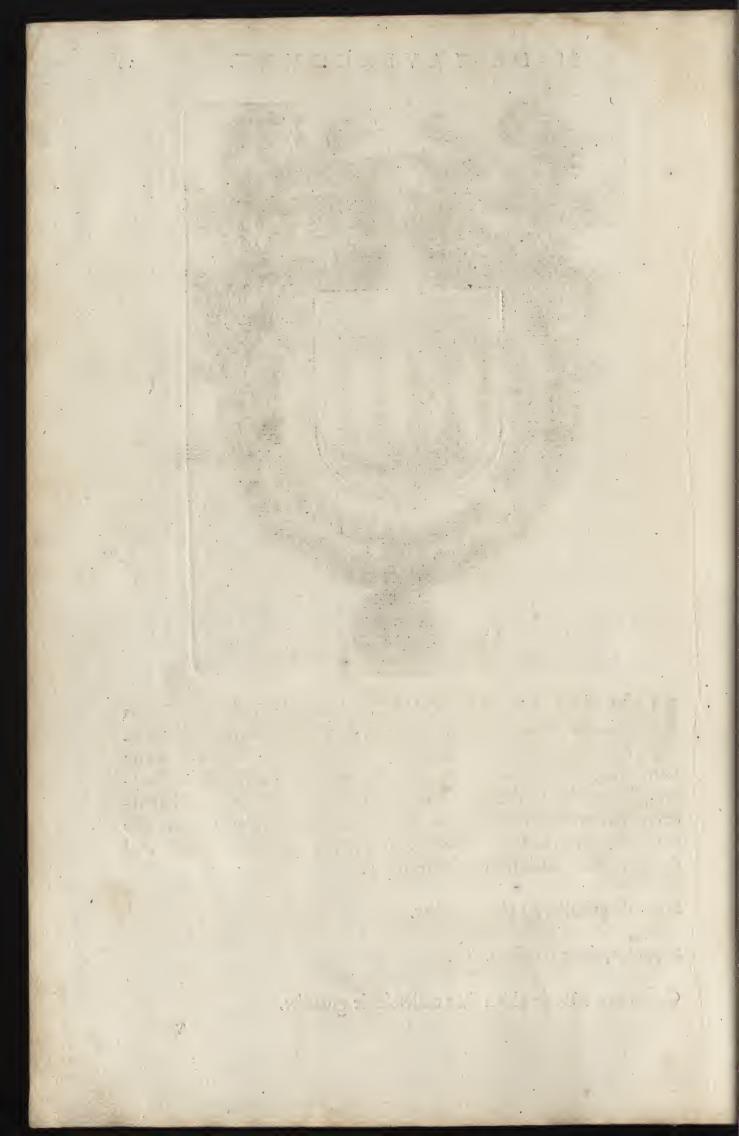


I EAN DE NETT ANCOVRT Seigneur de Vaubecourt, Baron d'Orne & de Choiseul, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, Mareschal de ses camps & armées, Gouuerneur de Chaalons, fils de Iean de Nettancourt aussi Seigneur de Vaubecourt & d'Vrsulle de Haussonuille, lequel de Catherine de Sauigny sa femme a eu Nicolas de Nettancourt, Baron dudit Haussonuille, marié auec Charlote de Vergeur, fille de Charles Baron de Vergeur, Comte de sainct Souplet, Bailly & Seneschal de Vermandois, & de Ieanne de Fleurigny.

Porte de gueulles au cheuron d'or.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier vne teste de chien d'or collettée de gueulles.



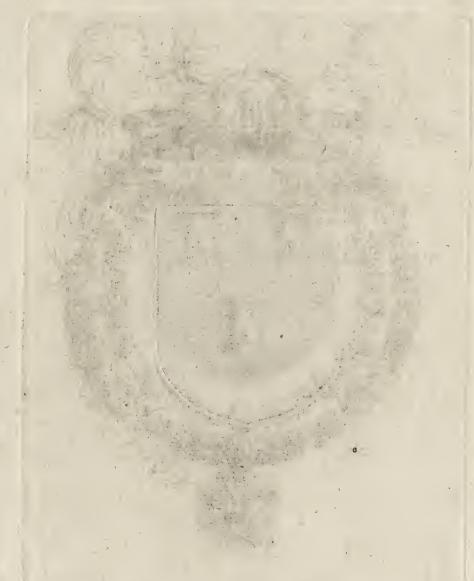


HENRY DE SENETERRE, Lieutenant du Roy en Champagne, fils de François Seigneur de Seneterre & de la Ferté-nabert, Cheualier des deux Ordres du Roy, & de Ieanne de Laual, qui a pour femme Marguerite de la Chastre, de laquelle il a eu trois enfans, dont l'aisné nommé Henry comme luy, a espousé Charlote des Boues de Coutenan.

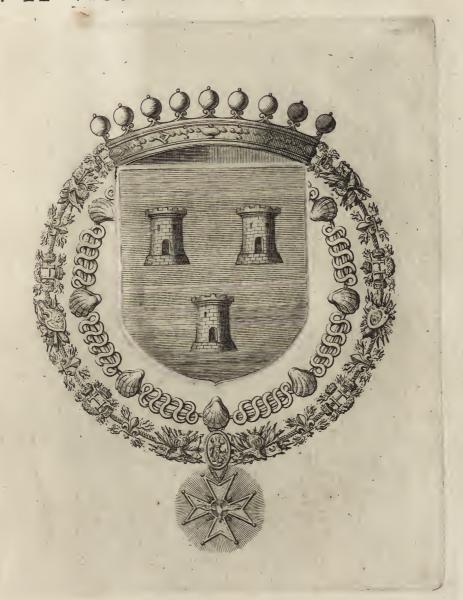
Porte d'azur à cinq fusées d'argent posées en fasce.

Supports, deux Lyons naturels.

Cimier, vne teste de Cerf au naturel, brisée d'vne gerbe de bled d'or.



. .

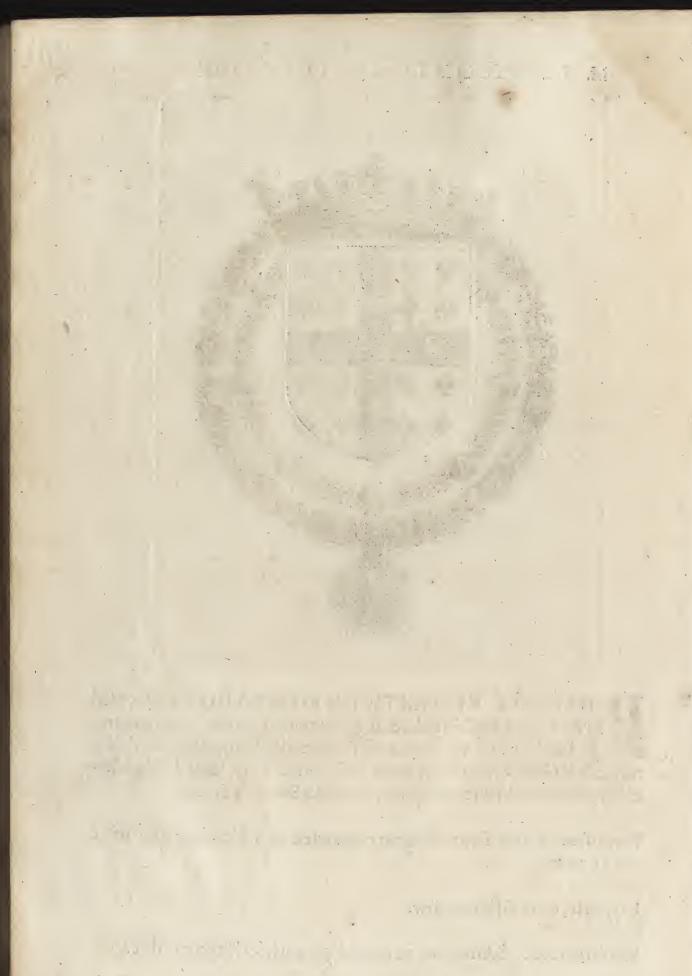


PHILIBERT VICOMTE DE POMPADOVR, Conseiller du Roy en ses Conseils, & son Lieutenant general au gouvernement de Limosin, sils de Louis aussi Vicomte de Pompadour, & de Peronne de la Guiche, lequel est marié auec Marie Fabry, sœur de Madelene Fabry, semme de M. Pierre Seguier, Garde des Seaux de France.

Porte d'azur à trois Tours d'argent maçonnées de sable, deux en chef, & vne en pointe.

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier, vne teste d'Amazone au naturel, pennachée d'argent & d'azur.





RENE' DE LAVAL, DIT AVX-ESPAVLLES, Marquis de Neelle, Mareschal des camps & armées de France, Gouuerneur des Ville, Chasteau & Citadelle de la Fere, sils de François Aux-Espaulles, Cheualier, Seigneur de Pizi & de Presses, & de Gabrielle de Laual, Marquise de Neelle, qui a esté marié auec Marguerite de Montluc.

Porte d'or à la croix de gueulles, chargée de quatre coquilles d'argent, & d'vne Fleur de lys d'or en cœur, cantonnée de seize alerions d'azur, qui sont les Armes de la Maison de Laual, & la Fleur de lys celles de la Maison des Espaulles, de laquelle estoit le seu Seigneur de saincte Marie du Mont en Normandie.

Supports, deux Aigles d'or.

Cimier, vne demie Aigle aussi d'or.

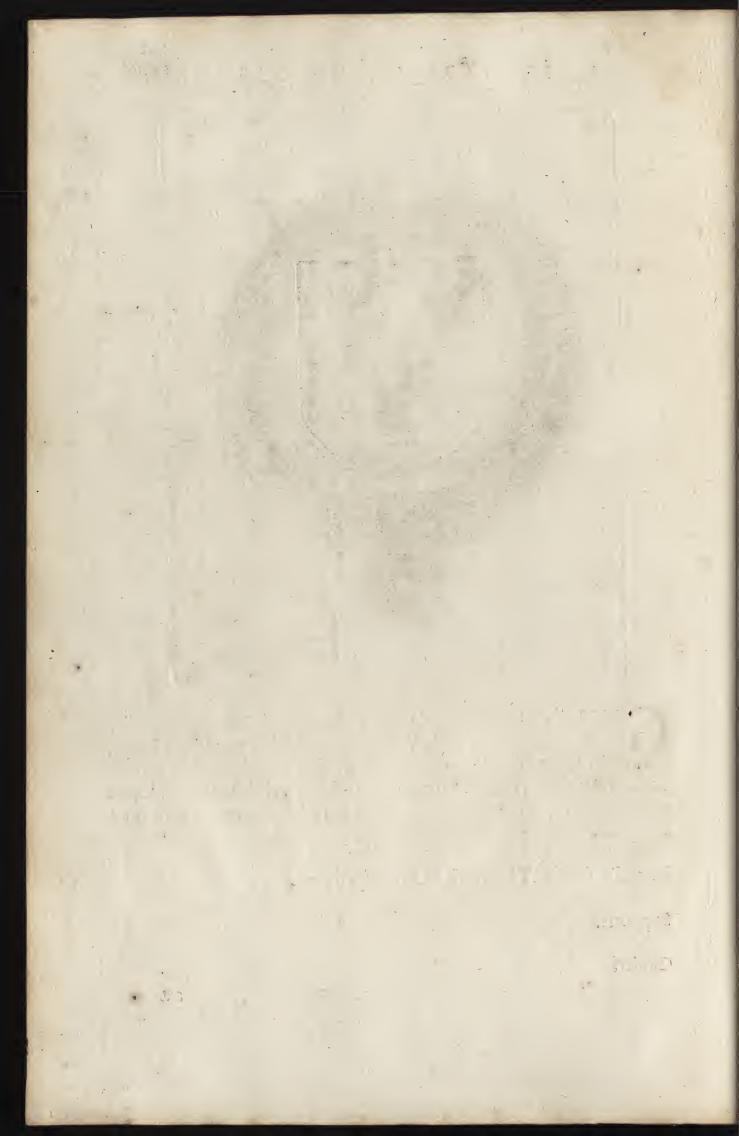


VILLAVME DE SIMIANE, Marquis de Gordes, Conseiller d'Estat, Gouverneur de la Ville & Citadelle du Pont sainct Esprit, & Premier Capitaine des gardes du corps, sils de Balthazard de Simiane Seigneur de Gordes, & d'Anne de sainct Marcel-d'Auançon, lequel a espousé Marguerite de Ponteues, sille de seu M. le Comte de Carces en Prouence.

Porte d'or semé de Tours & de Fleurs de lys d'azur.

Supports.

Cimier.





CHARLES COMTE DE LANNOY, Seigneur de la Boissiere, Premier Maistre d'Hostel du Roy, Gouuerneur de Monstreul, sils de Christophle de Lannoy, aussi Seigneur de la Boissiere & de Brunay, Gouuerneur de la Ville & Citadelle d'Amiens, & de Charlote de Villerssain & Pol, qui a espousé Anne D'Aumont de Chappes.

Porte d'argent à trois lyons de sinople couronnez d'or, armez & lampassez de gueulles, deux en chef, & vn en pointe.

Supports, deux Licornes d'argent.

Cimier, vne teste de Licorne aussi d'argent.



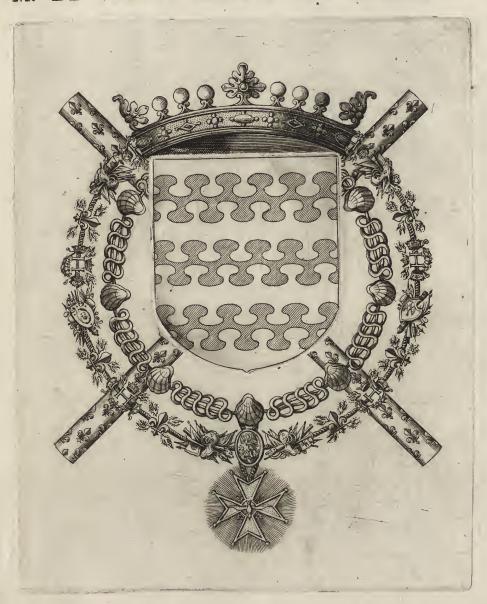
RANCOIS DE NAGV, Marquis de Varennes, Baron de Merzé, Cheualier de la Cour de Parlement de Bourgongne, & Gouuerneur d'Aigues-mortes, fils de Iean de Nagu Seigneur de Varennes, Baron de Lurcy, Cheualier de l'Ordre du Roy, & du mesme Parlement de Bourgongne; Lieutenant d'vne compagnie de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, Gouuerneur pour sa Majesté en la ville de Mascon & pays Masconnois, & de Philiberte de Loges, lequel a esté marié auec Eleonor du Blé de la Maison d'Huxelles, & en a eu plusieurs enfans.

Porte d'azur à trois susées d'argent posées en fasce.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn musle de lyon presentant les deux pattes, estranglant vn Renard.

2011 151 SHE SHE **>** The state of the s Contraction of the Property of the Property of . 3



RBAN DE MAILLE', Marquis de Brezé, Mareschal de France, Gouverneur de Calais & de Saumur, sils de Charles de Maillé Seigneur de Brezé, & de Iaqueline de Teualle; a espousé Nicole du Plessis, sœur de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu.

Porte d'or à trois fasces ondées de gueulles: quelques-vns les blasonnent antées.

Supports, vn Lyon d'or à dextre, & vn Levrier à senestre, colletté de gueulles, cloué d'or.

Cimier, vne teste de Leopard d'or entre deux aisles de mesme.

English the contract of the co

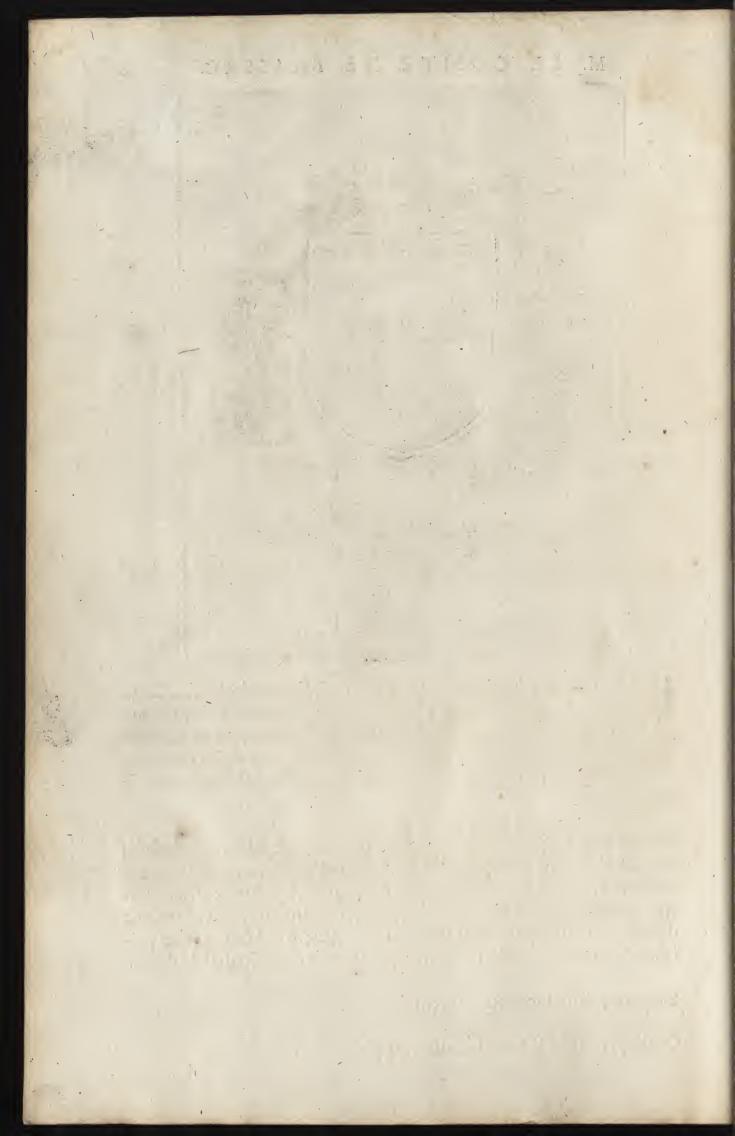


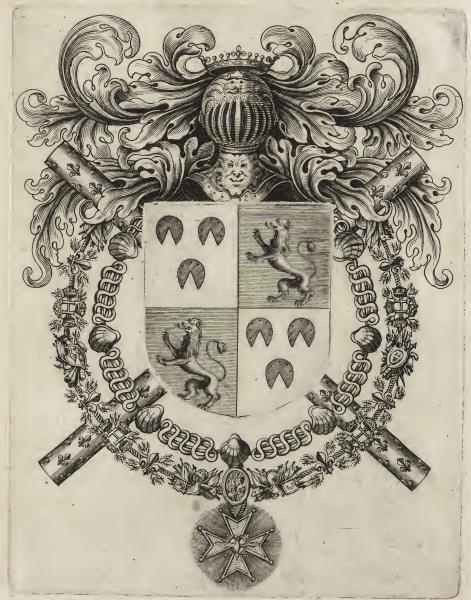
feiller du Roy en ses Conseils d'Estat, & Secret, Capitaine de cent hommes d'armes, Gouuerneur de Saintonge & Angoumois, fils de René de Gallard de Bearn, Cheualier, Seigneur de Brassac, & de Marie de la Roche-beaucourt, qui a pour semme Catherine de Saincte Maure de Montauzier.

Porte escartellé. Au premier d'or à trois corneilles de sable, membrées & becquées de gueulles, deux en chef, & vne en pointe, qui est de Gallard. Au 2. d'azur à l'Aigle esployée à deux testes d'or, qui est de la Roche-beaucourt. Au 3. lozangé d'argent & de gueulles, chasque lozange d'argent chargée de deux fasces d'azur, qui est de la Rocheandry. Au 4. d'or à deux vaches passantes de gueulles, accollées, accornées, & clarinées d'azur, qui est de Bearn.

Supports, deux Licornes d'argent.

Cimier, vne teste de Licorne aussi d'argent.



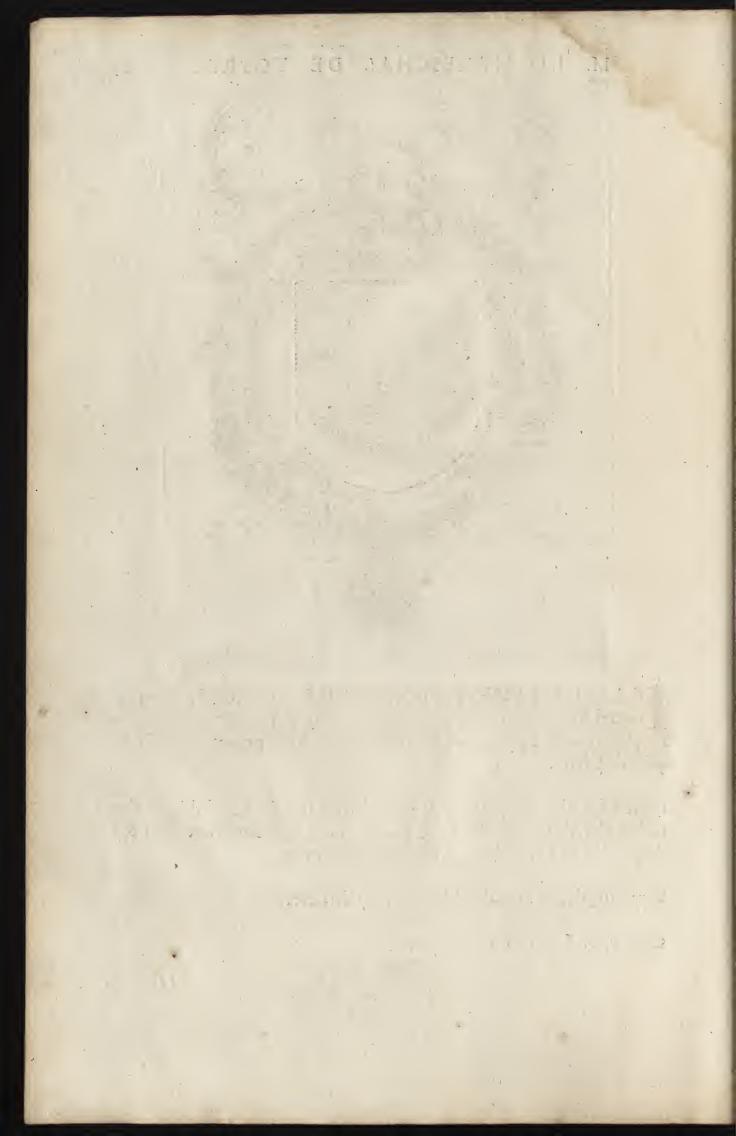


TEAN DE SAINCT BONNET DE TOYRAS, Gouuerneur d'Auuergne, & Mareschal de France; sils d'Aymar de Sainct Bonnet, Seigneur de Toyras, de Montserrier & de Restynclieres, & de Françoise de Claret.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'or à trois fers de cheual de gueulles, cloüez d'or, deux en chef & vn en pointe, qui est de Montferrier. Au 2.&3. de gueulles au Lyon d'or, qui est de Sainct Bonnet.

Supports, deux Lyons desable regardans derriere.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.





RANCOIS SEIGNEVR DE NOAILLES, Comte d'Ayen, Conseiller du Roy en ses Conseils, Mareschal des camps & armées de sa Majesté; son Lieutenant general en Auuergne, Gouuerneur de Rouergue, Capitaine de cent hommes d'armes; sils de Henry Seigneur de Noailles, Baron de Chambres & de Carbonniere, & de Ieanne-Germaine D'Espaigne, qui a pour semme Rose de Roquelaure, sille d'Antoine Seigneur de Roquelaure, Mareschal de France.

Porte de gueulles à la bande d'or.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme,

and the same of th

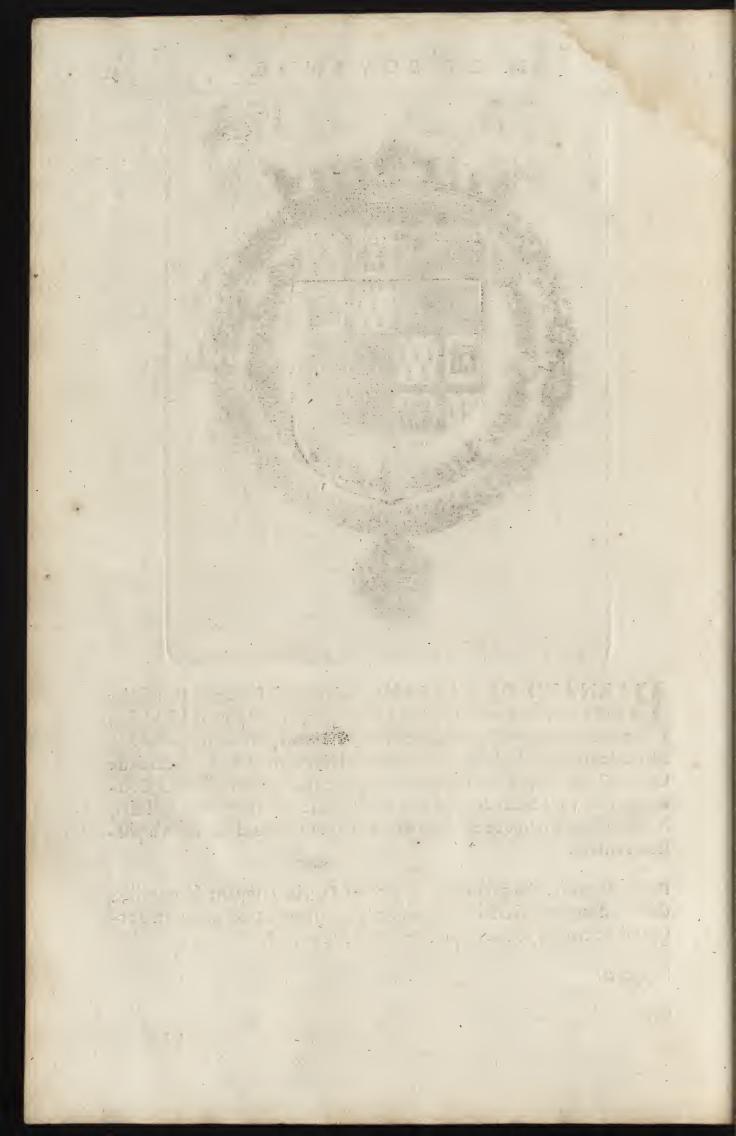


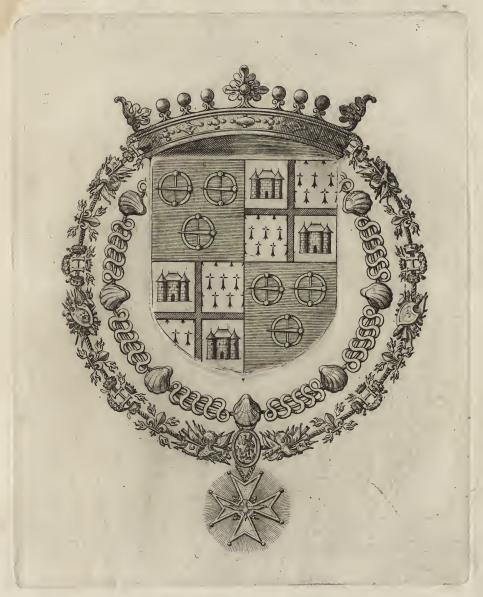
BERNARD DE BAYLENS, Seigneur de Poyanne, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, Lieutenant general pour sa Majesté au Royaume de Nauarre & pays de Bearn, Gouuerneur de Nauarrenx & d'Ax, sils de Bertrand de Baylens, aussi Seigneur de Poyanne, Cheualier des deux Ordres, Conseiller d'Estat, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouuerneur des Ville & Chasteau d'Ax, & de Louise de Cassagnet de Tilladet, lequela espousé Anne de Balsabat sille du Comte de Pordeac, & en a plusieurs enfans.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'or au Levrier rampant de gueulles, colletté d'argent, qui est de Baylens. Au 2. & 3. d'azur à trois cannettes d'argent, deux en chef, & vne en pointe, qui est de Poyanne.

Supports.

Cimier.



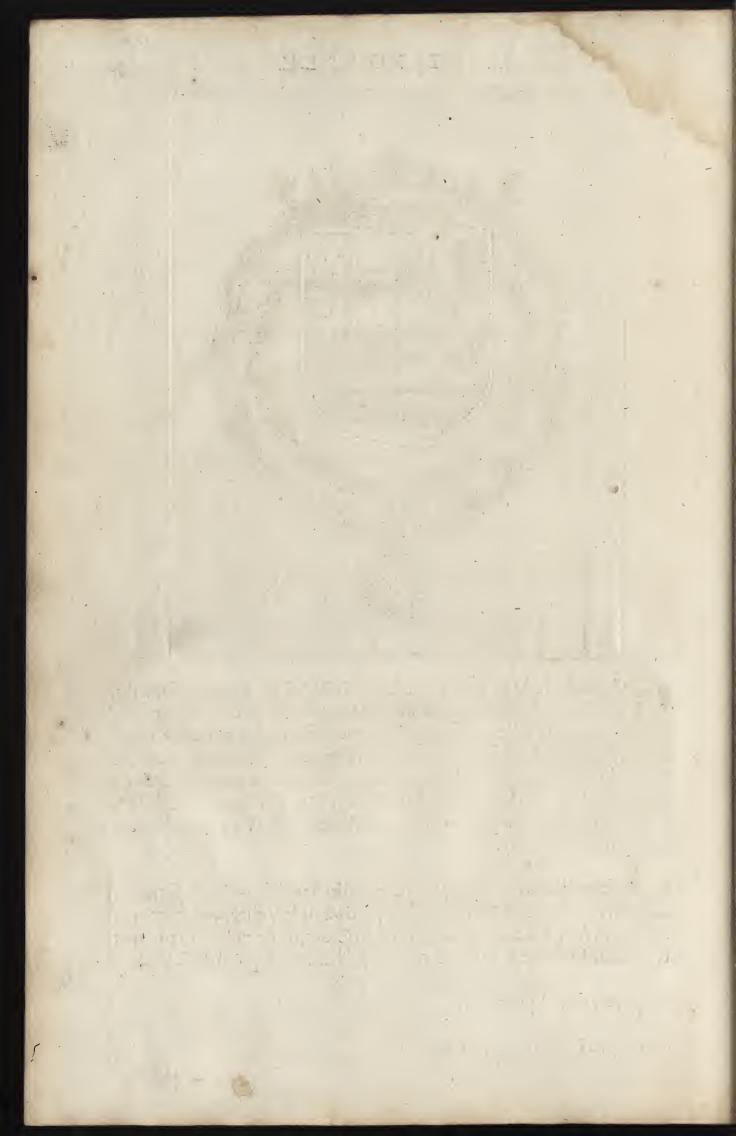


ABRIEL DE LA VALLEE-FOSSEZ, Marquis d'Euerly, Conseiller du Roy en ses Conseils, Mareschal de ses camps & armées, Gouuerneur de la Ville & Citadelle de Verdun, sils de Guy de Fossez, Cheualier, Seigneur dudit lieu, de Croizilles, Espone, Mezieres en partie, & Baron du Puiset en Beausse, Enseigne de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, sous la charge de Monsseur le Duc D'Aumalle; & de Helene de Fontaines, qui a esté marié auec Madelene du Val, sœur du sieur Marquis de Fontenay.

Porte escartellé. Au premier & 4. de gueulles à trois boucles ou fermaux d'argent, deux en chef & vn en pointe, qui est de la Vallée, qu'il porte par adoption. Au 2. & 3. escartellé d'vn fillet en Croix, de gueulles. Au premier & 4. d'azur au chasteau d'argent. Au 2. & 3. d'hermines, qui est de Fossez.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.





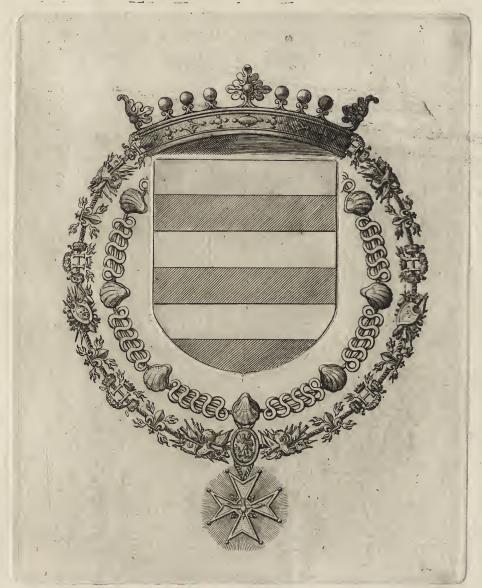
Coiffy & de Montigny le Roy, fils d'Erard de Liuron, Cheualier, Seigneur de Bourbonne, Souuerain de Vauuillars, de Fresne & de Ruaux, Seigneur de Parnol, Chesaulx, Torcenay, Ortis, Vart, Obiac, la Riuere & Conjours, & de Gabrielle de Bassompierre, lequel a espousé Anne de Sauigny, ditte D'Anglurre, fille du Vicomte d'Estanges.

Porte d'argent à trois fasces de gueulles, au franc canton aussi d'argent, chargé d'vn Roc d'echiquier de gueulles.

Supports, vn homme & vne femme Sauuages au naturel.

Cimier, vne teste de Licorne d'argent.

Styliches a devenier with als. The state of the s and the single that the property of 



ASPARD-ARMAND, VICOMTE DE POLIGNAC, Marquis de Chalençon, Seigneur & Baron des Baronnies de Randon & Randonnet, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, & Gouuerneur de la Ville du Puy; fils de Louïs-Armand, aussi Vicomte de Polignac, & de Françoise de Mont-morin. Il a esté marié auec Claude-Françoise de Tournon, de laquelle il a eu deux fils, dont l'aisné porte le tiltre de Marquis de Polignac.

Porte fascé d'argent & de gueulles de six pieces?

Supports, deux Griffons d'or.

Cimier, vn Griffon naissant de mesme.





OVIS D'ARPAION, Vicomte dudit lieu, Marquis de Seuerac, Mareschal de Camp és armées de sa Majesté; fils de Iean Baron D'Arpaion, & de Seuerac, & de Iacquette de Castelnau. Il a espousé Gloriande de Lauzieres, fille de Pons de Lauzieres, Seigneur de Themines, Mareschal de France, & de Catherine D'Ebrard de sainct Supplice.

Porte escartellé. Au premier d'or à la Croix de Tholose, de gueulles. Au 2. d'argent à quatre pals de gueulles, qui est de Seuerac. Au 3. de gueulles à la Harpe d'or, cordée de mesmes. Au 4. d'azur à trois Fleurs de lys d'or, au baston de gueulles pery en bande.

Supports, deux Lyons d'or...

Cimier, vn demy Lyon de mesme.

the introduction of the street 



HARLES D'ESCOVBLEAV, Marquis de Sourdis & d'Alluye, Conseiller d'Estat, Maistre de Camp de la Caualerie legere de France, Mareschal des Camps & armées de sa Majesté; frere aisné de M. l'Archeuesque de Bourdeaux, & mary de Ieanne de Monluc, fille d'Adrian Comte de Carmain.

Porte comme mondit seigneur l'Archeuesque de Bourdeaux, cy-dessus.

Supports, deux Levriers d'argent colletez de gueulles, cloüez d'or.

Cimier, vn demy Levrier de mesme.

AND THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PROPERT The production of the second Action of Many visit the property of the party of 



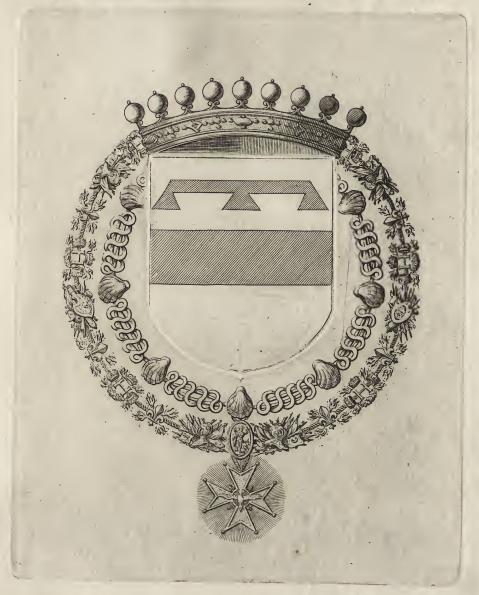
RANCOIS DE BONNE, DE CREQVY, Comte de Sault, Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné, & premier Gentil-homme de la Chambre; fils de Charles sire de Crequy, Prince de Poix, Duc Des-Diguieres, Pair & Mareschal de France, Cheualier des deux Ordres, Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné; & de Madelene de Bonne, qui a pour semme Anne de la Madelene, heritiere de Ragny.

Porte party de deux, & coupé d'vn qu'on dit escartellé de six quartiers. Au premier d'or au Crequier de gueulles, qui est de Crequy. Au 2. d'or à deux Lyons leopardez, passans de gueulles, posez l'vn sur l'autre, qui est de Blanche-fort. Au 3. d'or au Loup rampant d'azur, langué & armé de gueulles, qui est D'Agoult. Au 4. & premier de la pointe d'azur à trois Tours d'or, 2. 1. qui est de Montauban. Au 5. d'azur à trois pals d'or, au chef de messine, qui est de Vaesc. Au 6. d'or à deux Leopards passans d'azur, qui est de Maubec, sur le tout de gueulles au Lyon d'or, au chef d'azur chargé de trois Roses d'argent, qui est de Bonne.

Supports, deux Sauuages au naturel fueillez de sinople.

Cimier, deux testes & cols de Cignes affrontées d'argent, becquées de gueulles, tenans ensemble vn anneau d'or enrichy d'vn diamant.

the state of the s : 1 Telling to the second of the second 



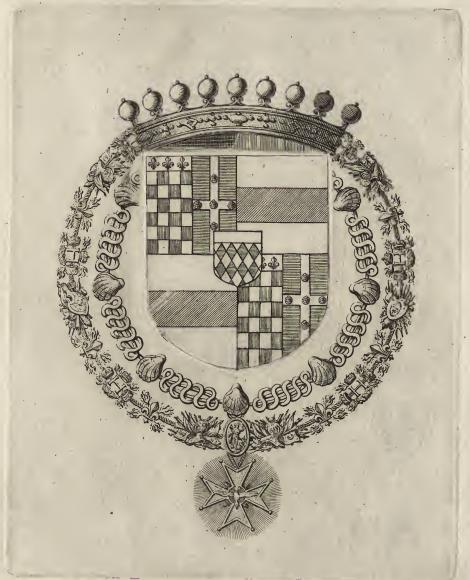
RANCOIS DE BETHVNE, Comte D'Orual, Conseiller du Roy en ses Conseils, Mareschal de Camp en ses armées, & premier Escuyer de la Reyne; sils de Maximilian de Bethune, Duc de Suilly, Pair de France, Souuerain de Henry-chemont & de Boisbelle, Marquis de Rosny, Seigneur de Nogent le Rotrou, de Muret & de Villebon, Grand-Maistre, & Capitaine general de l'Artillerie de France; & de Rachel de Cochesillet sa seconde femme, lequel est marié auec Iacqueline de Caumont, sille de Iacques de Caumont, Seigneur de la Force, Mareschal de France.

Porte d'argent à la fasce de gueulles, au lambel à trois pendans de gueulles, posé en chef.

Supports, deux Sauuages au naturel.

Cimier, vn Paon aux Armes de Bethune, gorgé de France.

WEG STRICE SITE The said of ope of a Charles of the Charles of t

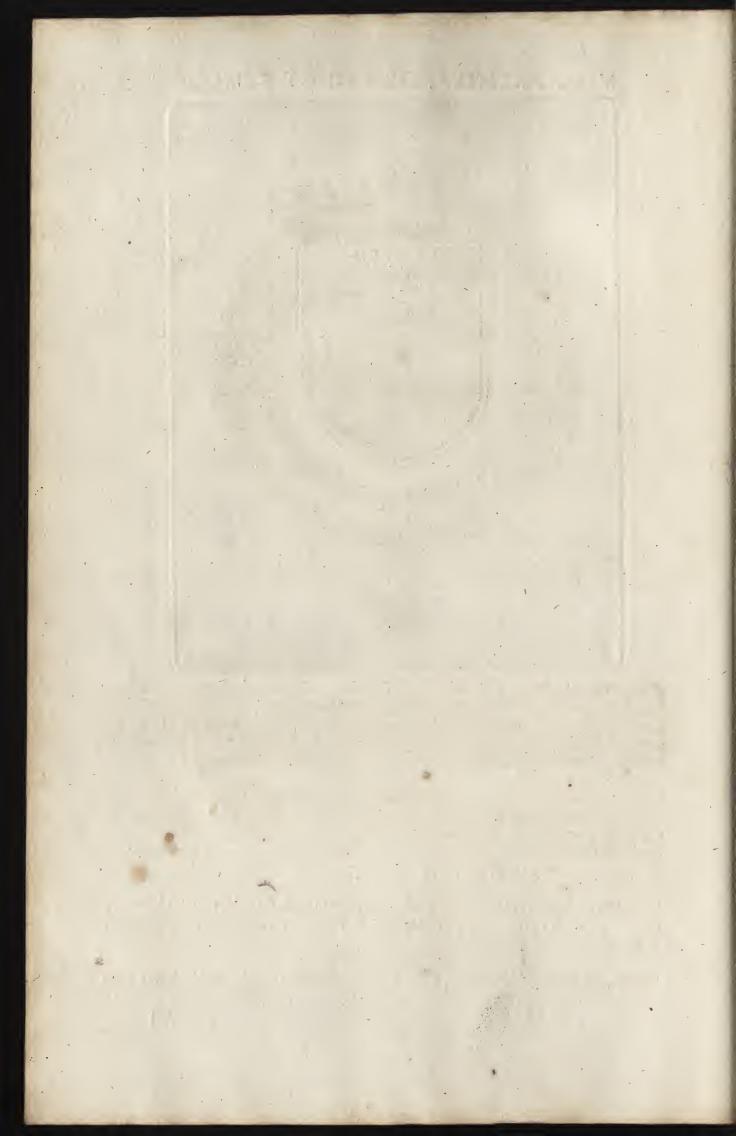


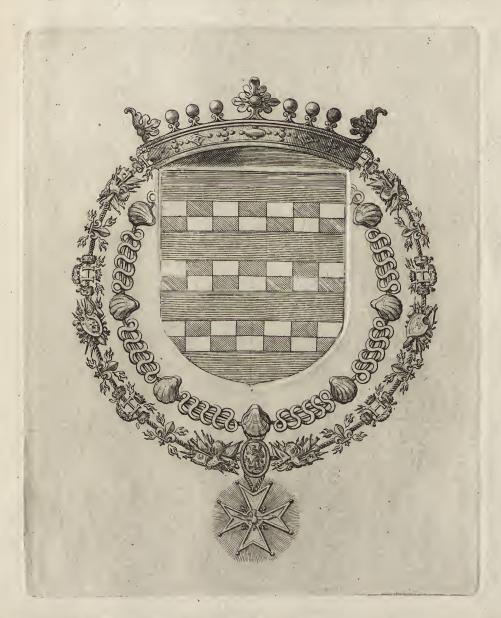
CLAVDE DE SAINCT SYMON, Seigneur de Vaux, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, Premier Escuyer de sa Majesté, Grand Louuetier de France, & Gouverneur du Chasteau, Ville & Comté de Blaye, sils puisné de Louis de Sainct Symon, Cheualier, Seigneur du Plessier, dit de Rasse, & d'Yuille, Gouverneur & Bailly de Senlis, & de Denise de la Fontaine.

Porte escartellé. Au premier & 4. party de eschiqueté d'or, au d'azur au chef d'azur, chargé de trois Fleurs de lys d'or, qui est de Vermandois-Sainct Symon, & de sable à la Croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueulles, qui est de Rouuroy. Au 2. & 3. d'or à la fasce de gueulles, qui est de Hauesquerque-Rasse, sur le tout lozangé d'argent & de gueulles au chef d'or, qui est de Precy.

Supports, vn homme & vne semme sauuages au naturel de sinople, tenans chacun vn Guidon, l'vn des Armes de Vermandois, & l'autre de celles de Hauesquerque-Rasse.

Cimier, vn Sauuage de mesme, tenant du bras droiet vne masse leuée, & de l'autre vn bouclier.





HARLES DV CAMBOVT, Baron de Pont-chasteau, Gouuerneur des Ville & Forteresse de Brest, & Lieutenant pour le Roy en la basse Bretagne, sils de François du Cambout, Cheualier, Seigneur du Cambout, Baron de Pont-chasteau, Capitaine des Ville & Chasteau de Nantes, & de Louïse du Plessis, sœur aisnée de François Seigneur de Richelieu. Il a espousé Philippes de Burges.

Porte de gueulles à trois fasces, eschiquetées d'argent & d'azur de deux traits.

Supports, deux Hermines naturelles.

Cimier, vne Hermine de mesme.

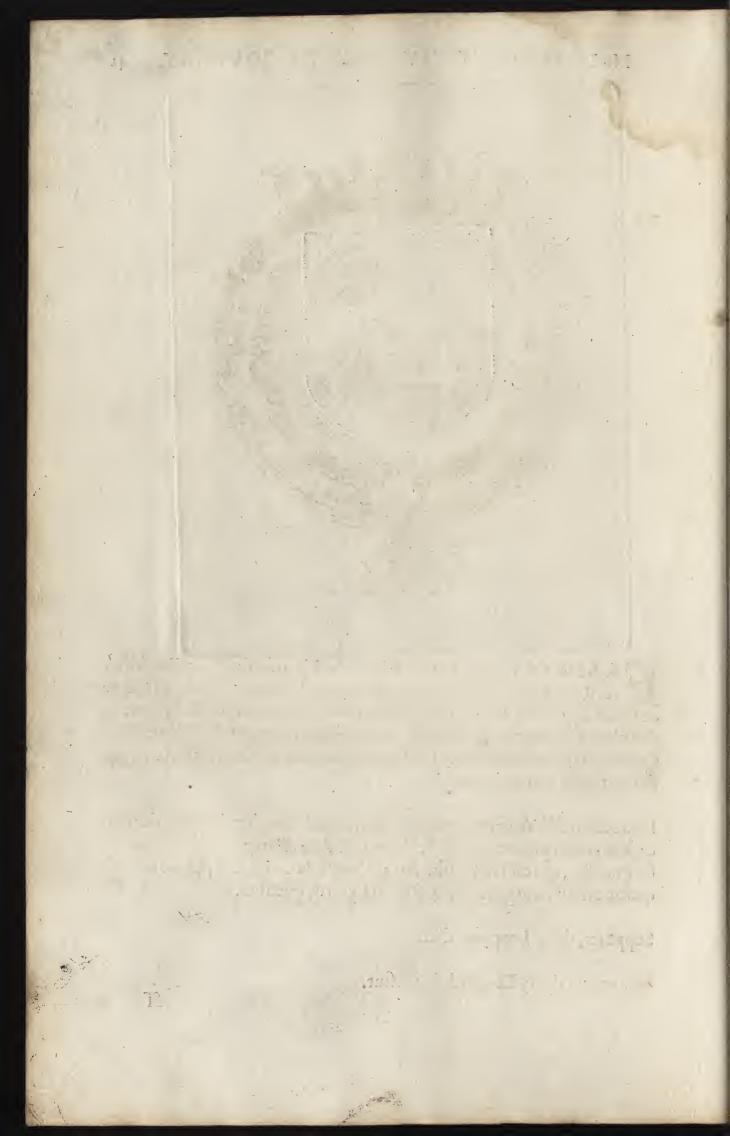


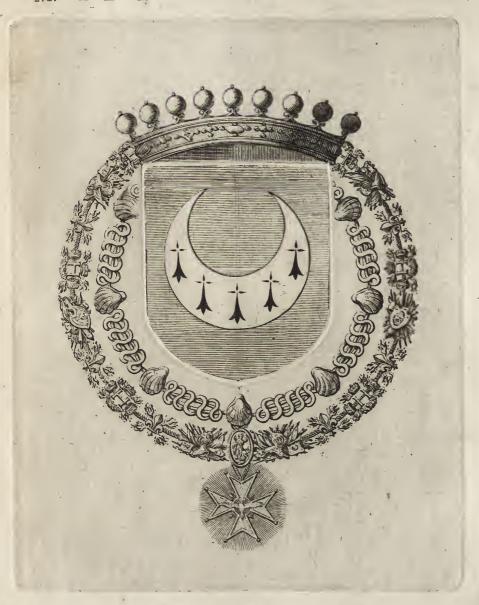
RANCOIS DE VIGNEROT, Marquis du Pont, Conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur de la Ville & Citadelle du Havre de Grace & pays de Caux, fils de René de Vignerot, Seigneur du Pont de Courlay; & de Françoise du Plessis, sœur de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu. Il a espousé Françoise du Guemaudeur, heritiere dudit lieu en Bretagne.

Porte escartellé. Au premier d'or à trois hures de Sanglier de sable, deux en chef, & vne en pointe, qui est de Vignerot. Au 2. d'argent à trois cheurons de gueulles, qui est Du Plessis. Au 3. d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre oiseaux d'argent. Au 4. d'or au Lyon de gueulles.

Supports, deux Leopards d'or.

Cimier, vn demy Leopard de mesme.



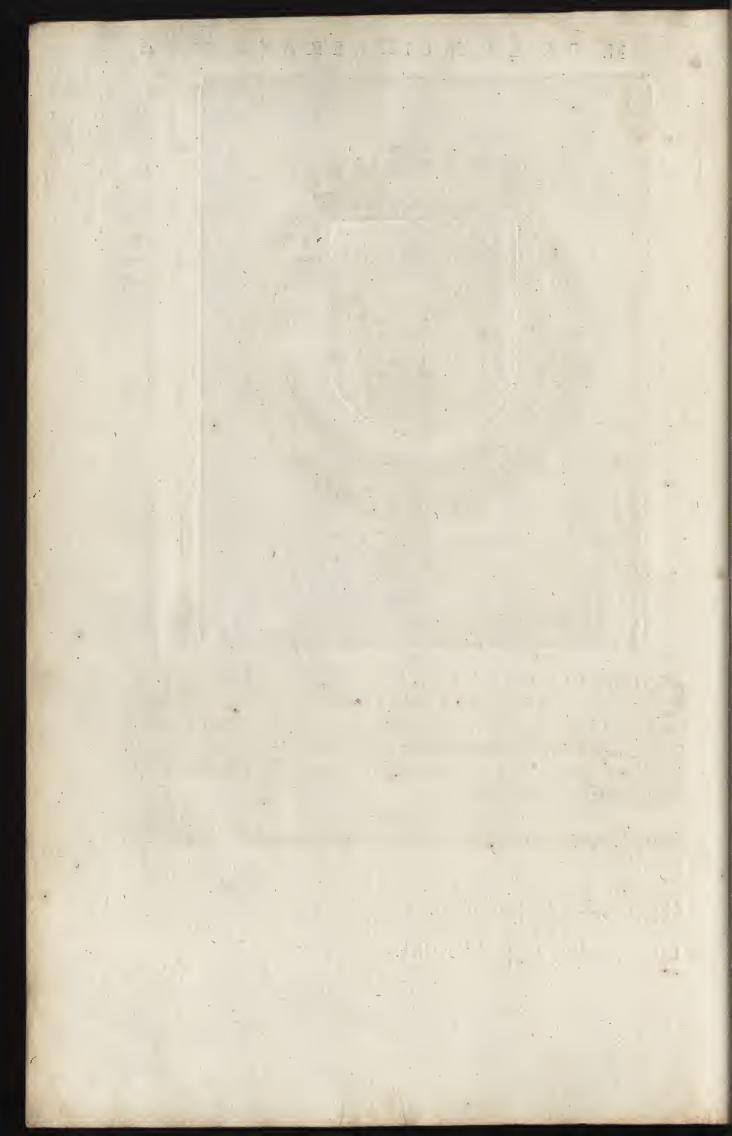


Charles de la Porte, Seigneur de la Meilleraye, & de Claude de Champlais, lequel a esté marié auec Marie Ruzé, fille d'Antoine Ruzé Marquis D'Effiat, Mareschal de France.

Porte de gueulles au croissant montant d'argent, chargé de cinq hermines de sable.

Supports, deux Leopards d'or.

Cimier, vn demy Leopard de mesme.



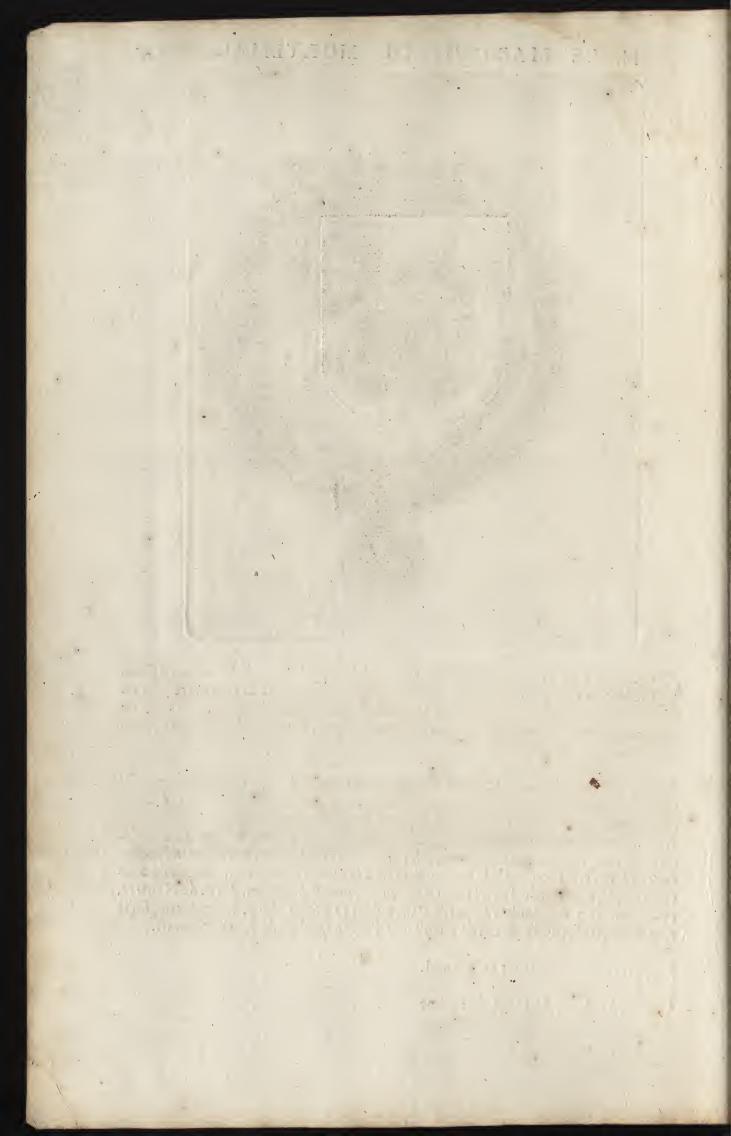


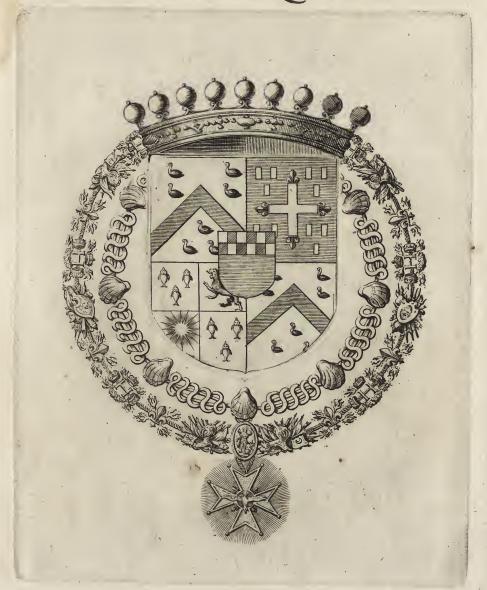
ABRIEL DE ROCHECHOVART, Marquis de Mortemar, Confeiller du Roy en ses Conseils, Premier Gentil-homme de sa Chambre, sils de Gaispard de Rochechouart, Baron de Mortemar, & de Louise de Maure; & mary de Dianne de Grand-seigne, sille de Iean de Grand-seigne, Seigneur de Marsillac, & de Cautherine de le Beraudiere.

Porte party de trois traits, & coupé d'vn qu'on dit escartellé de huict quartiers. Au preemier de gueulles au croissant montant de Vair, qui est de Maure. Au 2. d'azur à trois Fleurs de lys d'or, 2.1. au baston de gueulles posé en bande, qui est de Bourbon. Au 3. de gueulles à neuf macles d'or, qui est de Rohan. Au 4. burellé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois cheurons de gueulles bronchant sur le tout, qui est de la Rochefoucaud. Au 5. & premier de la pointe, d'argent à la guiure ou colleuure d'azur de trois tours en pal, couronnée d'or à l'issant de gueulles, qui est de Milan. Au 6. de Nauarre, cy-dessus. Au 7. de gueulles au pal de Vair, qui est D'Escars. Au 8. de Bretagne, sur le tout anté en fasce de six pieces de gueulles & d'argent, qui est de Rochechouart.

Suipports, deux Sauuages au naturel.

Ciimier, vn demy Sauuage de mesme.

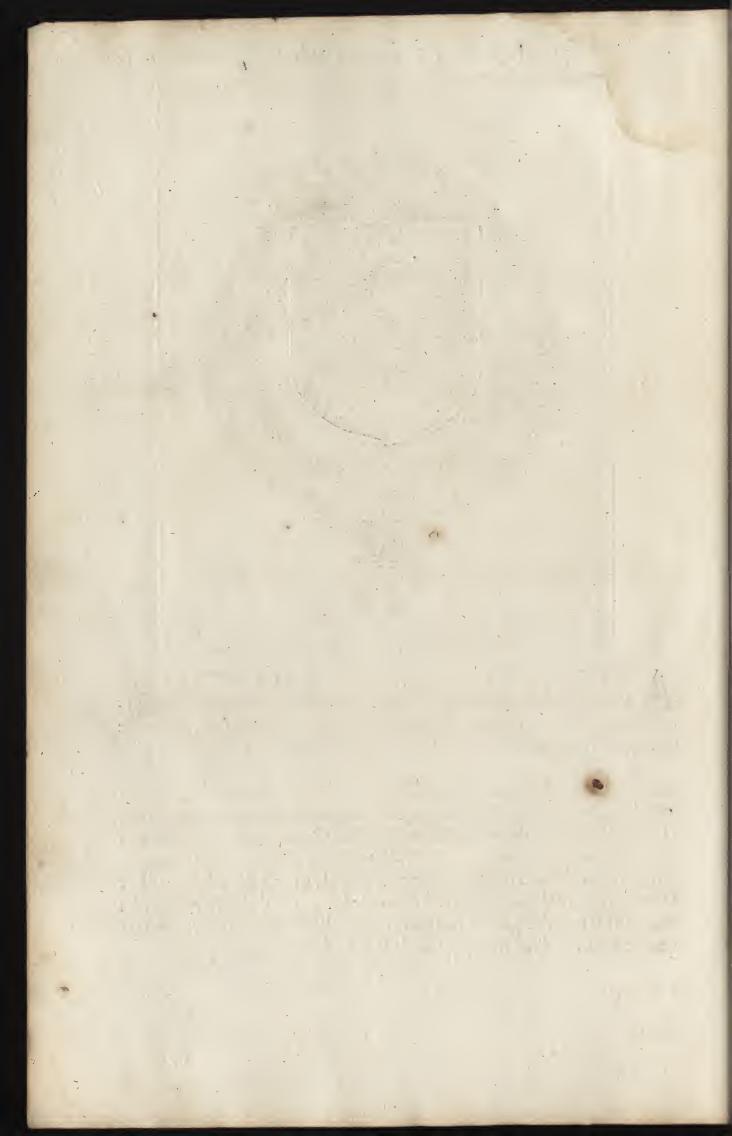


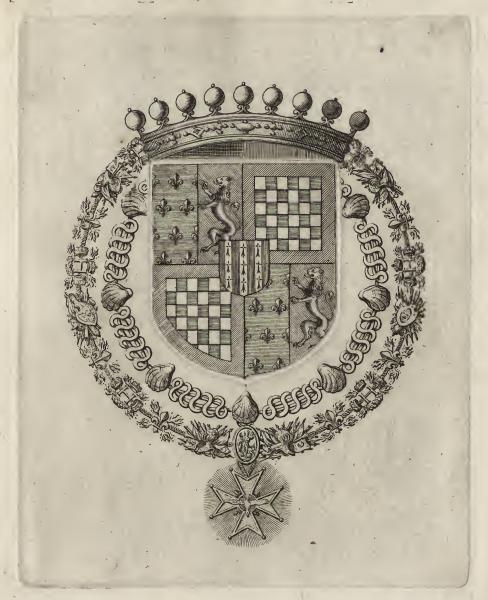


A NTOINE D'AVMONT ET DE ROCHE-BARON, Comte de Berzé, Baron de Chappes, Seigneur de Villequier, & Capitaine des gardes du corps du Roy; fils de Iacques D'Aumont, Baron de Chappes, Preuost de Paris; & de Charlote-Catherine de Villequier.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'argent au cheuron de gueulles, accompagné de sept merlettes de mesmes, quatre en chef, & trois en pointe, qui est D'Aumont. Au 2. de gueulles à la croix sleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes de mesme, qui est de Villequier. Au 3. escartellé le premier & 4. d'or à trois chabots de gueulles, posez en pal, qui est des Chabots & de Luxembourg; & le 3. de gueulles à l'Estoille à seize rais d'argent, qui est des Baux, sur le tout des grands quartiers de gueulles au chef, eschiqueté d'argent & d'azur de deux traits, qui est de Roche-baron de Bourgongne.

Supports.





IVST-HENRY DE TOVRNON, Comte de Roussillon, Grand Seneschal d'Auuergne, Bailly du haut & bas pays de Viuarais, fils de Iust-Louis Seigneur de Tournon, & Comte de Roussillon; & de Madelene de la Roche-foucaud, lequel a esté marié deux fois: la premiere auec Catherine de Leuis-Ventadour, la seconde auec Louise de Montmorency.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'azur semé de Fleurs de lys d'or, & de gueulles à Lyon d'or, qui est de Tournon. Au 2. & 3. eschiqueté d'argent & d'azur à la bordure de gueulles, qui est de Roussillon. Sur le tout de gueulles à trois pals d'hermines, qui est de Vissac.

Supports.





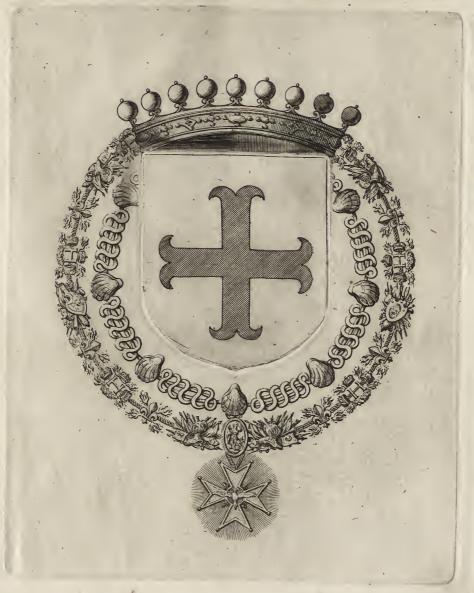
OVIS DE MOY, Seigneur de la Mailleraye, Conseiller d'Estat, Capitaine de cent hommes d'armes, Lieutenant general au gouvernement de Normandie, & Gouverneur du Chasteau du vieil Palais de Roüen; sils de Iacques de Moy, Seigneur de Pierrecourt, Chevalier des deux Ordres du Roy, Conseiller en son Conseil d'Estat, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & de Françoise de Betheuille; a espousé en premieres nopces Catherine de Harlay, sille de Nicolas de Harlay, Seigneur de Sancy, puis en secondes Geneuies ue Restaut, sille du Seigneur de Fonmanuille.

Porte de gueulles fretté d'or de six pieces.

Supports, deux Levriers naturels.

Cimier, vn demy Levrier de messme, colletté de gueulles, cloué d'argent.



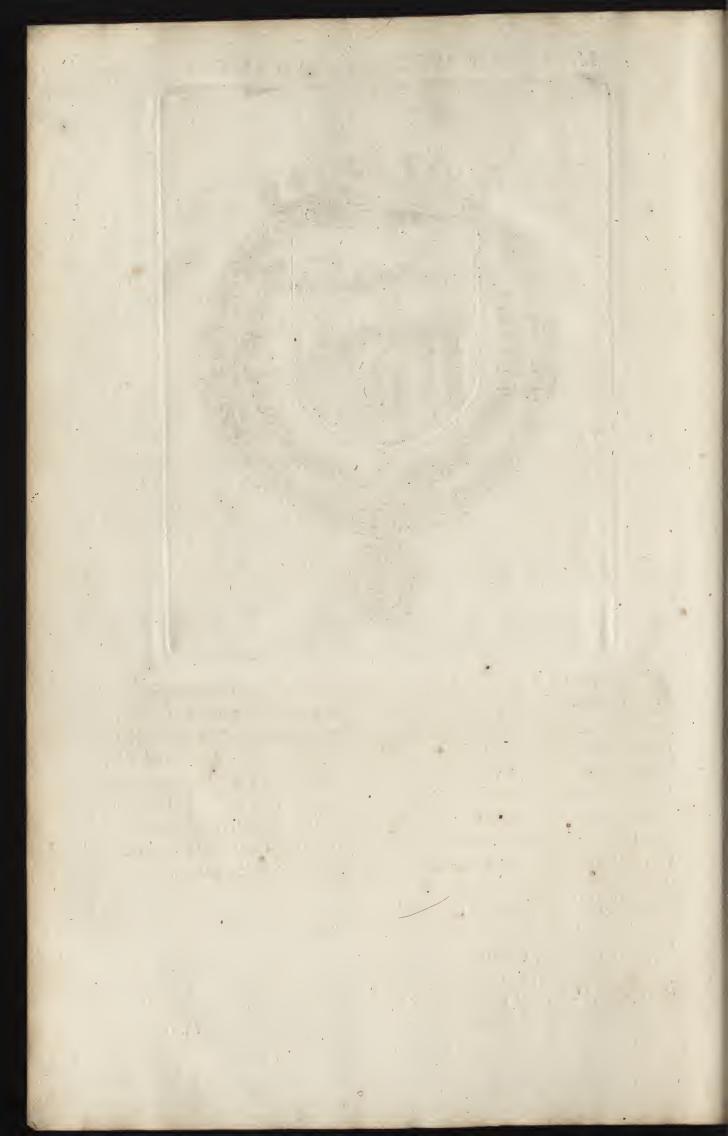


HARLES DAMAS, Comte de Thianges, Lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Bourgongne, Comté de Charolois, & pays de haute & basse Bresse, Bugey, Varromey & Gex, Mareschal de camp és armées de sa Majesté; fils de François Damas, Chevalier, Baron de Thianges, Seigneur du Vaulx, de Choiseul, Fleury, la Tour le dessend & Charancé; Lieutenant de la compagnie de gendarmes de M. le Duc de Mayenne, & de Françoise de Dyo-Montperroux; qui a pour semme Ieanne de la Chambre, fille de Iean de la Chambre, Comte de Sauigny & Montfort, Baron de Russey, & de Claudine de Nanton sa seconde semme.

Porte d'or à la Croix ancrée de gueulles.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vn Lyon naissant de mesme.



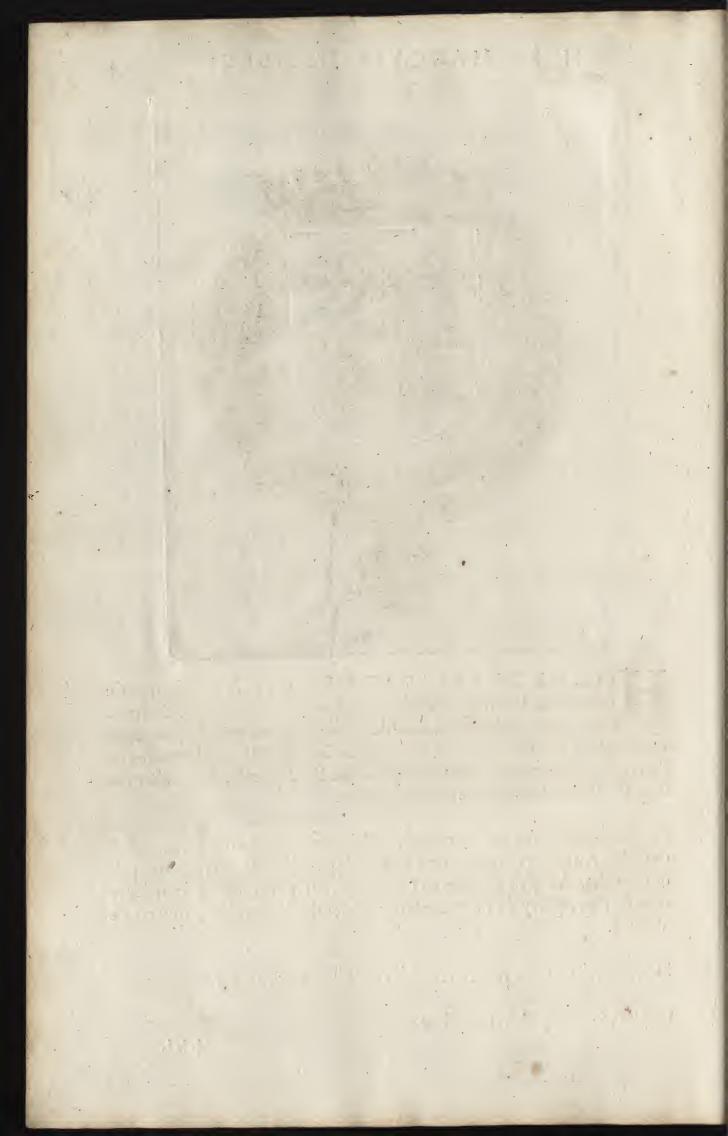


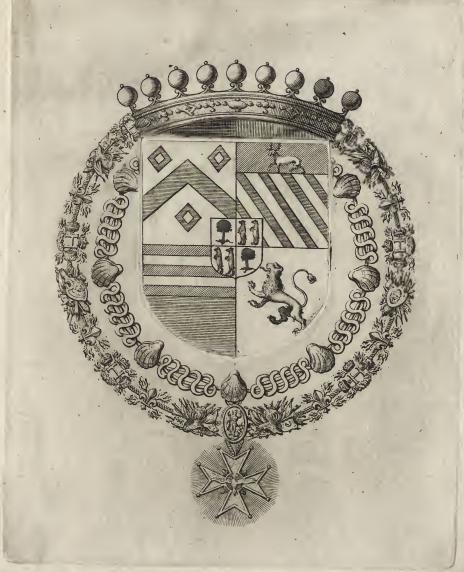
Leberon & D'Ambres, Vicomte de Lautrec, Seneschal & Gouuerneur de Lauraguais, sils de Lysander de Gelas, Seigneur de Leberon, & de Ambroise de Voisins; & mary de Suzanne de Vignolles, sille vnique de Bertrand de Vignolles-la-Hire, Seigneur dudit Vignolles, Cheualier des deux Ordres, & de Marguerite de Ballaguier.

Porte escartellé. Au premier d'azur au Levrier rampant d'argent, qui est de Gelas. Au 2. d'or à la Croix de Tholose de gueulles. Au 3. d'or à trois pals de gueulles. Au 4. de gueulles au Lyon d'or, sur le tout d'azur à vn demy monde d'or, party d'or à vne losange & demie de gueulles, qui est de Voisins.

Supports, deux Ours naturels muselez & colletez de gueulles.

Cimier, vn demy Ours de mesme.

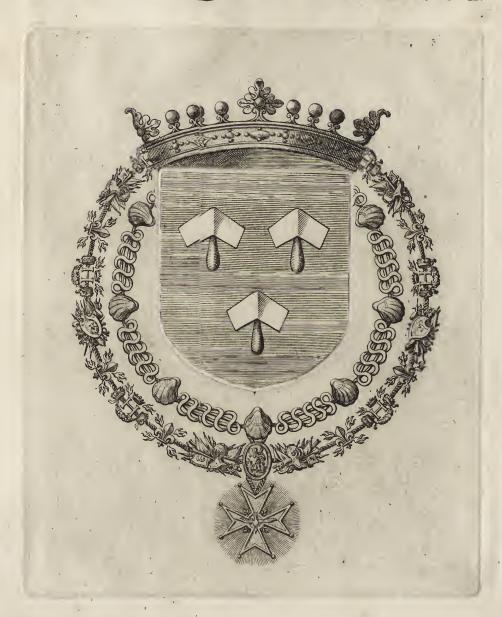




ENRY DE BAVDEAN, Comte de Parabere, Marquis de la Mothe saincte Heraye, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy du haut & bas Poitou; fils de Iean de Baudean, Seigneur de Parabere, Baron de la Mothe saincte Heraye, & de Noaillan, Lieutenant au gouuernement de Poitou, & de Louïse Gillier de Salles, & mary de Catherine de Pardaillan de Panjas.

Potte escartellé. Au premier d'or au cheuron d'azur, accompagné de trois macles de gueulles, deux en chef, & vne en pointe, qui est des Gilliers Villedieu & Puigarreau. Au 2. d'argent à cinq bandes, coticées d'azur au chef de gueulles, chargé d'vn Cerf passant d'or. Au 3. d'argent à deux fasces d'azur coupé de gueulles plain. Au 4. d'or au Lyon de sable, sur le tout escartellé d'or à l'arbre de sinople, qui est Baudean, & d'argent à deux Ours de sable en pied.



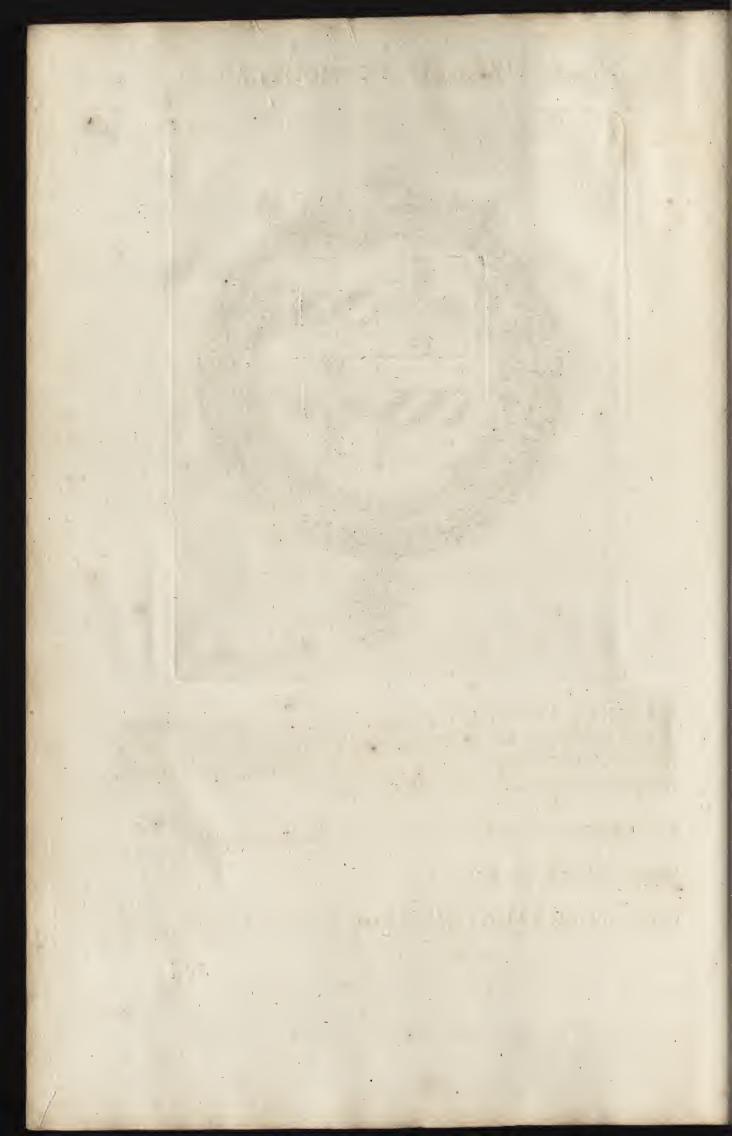


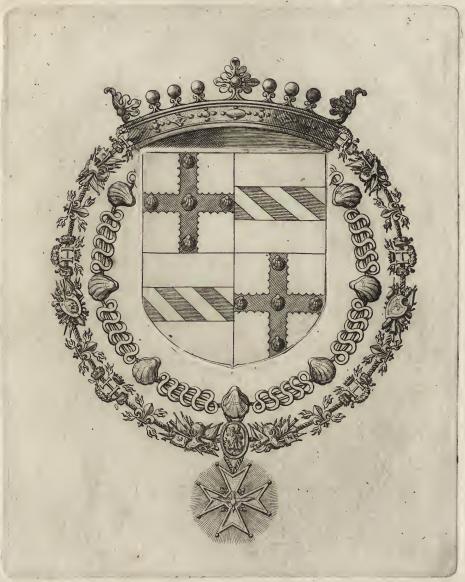
EAN DE MONCHY, Marquis de Montcaurel, Baron de Sempy, & de Rubempré, Gouverneur de la Ville d'Ardres, fils d'Antoine de Monchy, Seigneur de Montcaurel, & d'Anne de Balsac, lequel a espousé Marguerite de Bourbon, Dame de Rubempré.

Porte de gueulles à trois maillets d'or, deux en chef, & vn en pointe.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vne teste de More bandée d'argent.





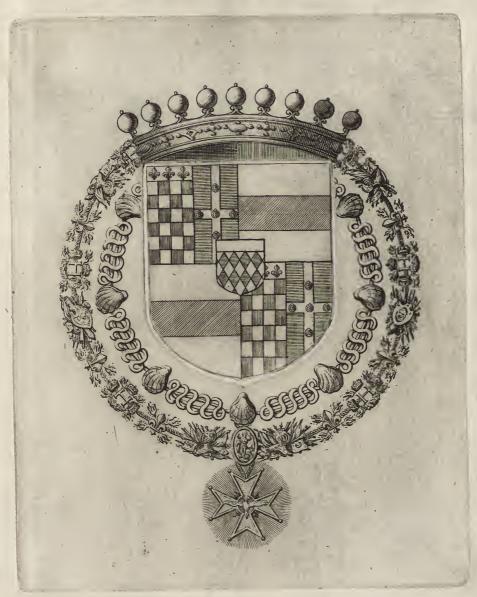
ROGER DV PLESSEYS, Seigneur de Liancourt, Marquis de Guercheuille, Comte de la Rocheguyon & de Beaumont, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, Premier Gentil-homme de sa Chambre, sils de Charles Du Plesseys aussi Seigneur de Liancourt, Comte de Beaumont, Baron de Monloüet & de Gallardon, Cheualier des deux Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat & Priué, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances; Premier Escuyer de sa Majesté, Gouuerneur de Mets & pays Messin, Gouuerneur & Lieutenant general pour sadite Majesté en la Ville, Preuosté & Vicomté de Paris, & Cheualier d'honneur de la Reyne Mere, & d'Antoinette de Pons, Marquise de Guercheuille. Il a espousé Ieanne de Schonberg, sille de Henry de Schonberg, Comte de Nantueil, Mareschal de France, & de Françoise D'Espinay.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'argent à la Croix engressée de gueulles, chargée de cinq coquilles d'or, qui est Du Plesseys. Au 2. & 3. d'argent à la fasce bandée d'or & de gueulles de six pieces, qui est de Pons.

Supports, deux Lyons d'or.

Cimier, vne teste de cheual d'argent entre deux aisses d'or.





CHARLES DE SAINCT SYMON, Maistre de Camp du Regiment de Nauarre, frere aisné de Monsieur le Premier, cydessus.

Porte comme luy sans difference.

Supports, & Cimier de mesme.

4-1 

## OFFICIERS.

M. DE BYLLION GARDE DES SEAVX DES ORDRES.



CAVDE DE BVLLION, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur & Garde des Seaux des Ordres de sa Majesté, & Surintendant des Finances de France.

Porte escartellé. Au premier & 4. d'azur, coupé de fascé ondé d'argent & d'azur de six pieces, au Lion naissant d'or sur le premier coupé. Au 2. & 3. d'argent à la bande de gueulles, accompagnée de six coquilles de mesmes, trois en chef, & trois en pointe, ou autrement mises en orle.

Supports.

a transfer of the second secon when in the services, weakness in the production in the services of \$ U

## M. D'ACHERES PIREVOST, ET MAISTRE 54 DES CEREMONIES.



ICHEL DE BE AVCLERC, Baron D'Acheres & de Rougemont, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur, Preuost & Maistre des Ceremonies des Ordres de sa Majesté.

Porte de gueulles au cheuron d'or, accompagné de deux testes de Loups en chef, & d'vn Loup entier passant en pointe aussi d'or, au chef d'azur chargé d'vn Croissant momtant d'or.

Supports.





CLAVDE BOVTHILLIER, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secretaire d'Estat & de ses Commandemens, Sur-intendant des Finances de France, & Grand Tresorier des Ordres de sa Majesté.

Porte d'azuràtrois susées d'or posées en fasce.

Supports.





EON BOVTHILLIER, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secretaire d'Estat & de ses Commandemens; Capitaine & Gouuerneur pour sa Majesté du Chasteau du Bois de Vincennes, & Commandeur & Grand Tresorier des Ordres de sadite Majesté en la suruiuance du Sieur Bouthillier son pere.

Porte ses Armes comme luy sans difference.

Supports.

Cimier.

. The contract the party of the state of the the constant to be a new to the transfer to word the water of the same 



HARLES DVRET, Seigneur de Cheury, Conseiller du Roy en ses Conseils, President en sa Chambre des Comptes, Contrerolleur general de ses Finances, & Commandeur & Secretaire des Ordres de sa Majesté.

Porte d'azur à trois tables de diamans taillez en lozanges, enchassez d'or, deux en chef, & vn en pointe.

Supports.

Cimier.



\$ \(\frac{1}{2} \)

#### M. DV PONT HERAVLT, ET ROY D'ARMES 58 DES ORDRES.



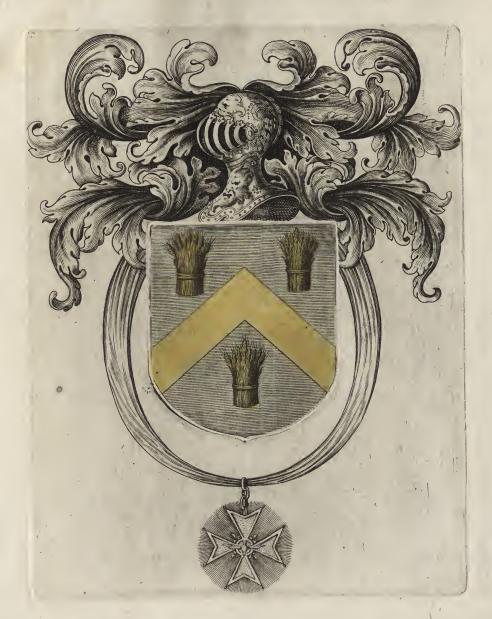
ATHVRIN MARTINEAV, Sieur du Pont Herault, & Roy d'Armes des Ordres du Roy.

Porte d'azur au demy vol d'argent, au chef d'or chargé d'vn Croissant montant de sable, costoyé de deux Estoilles de mesmes.

mmm



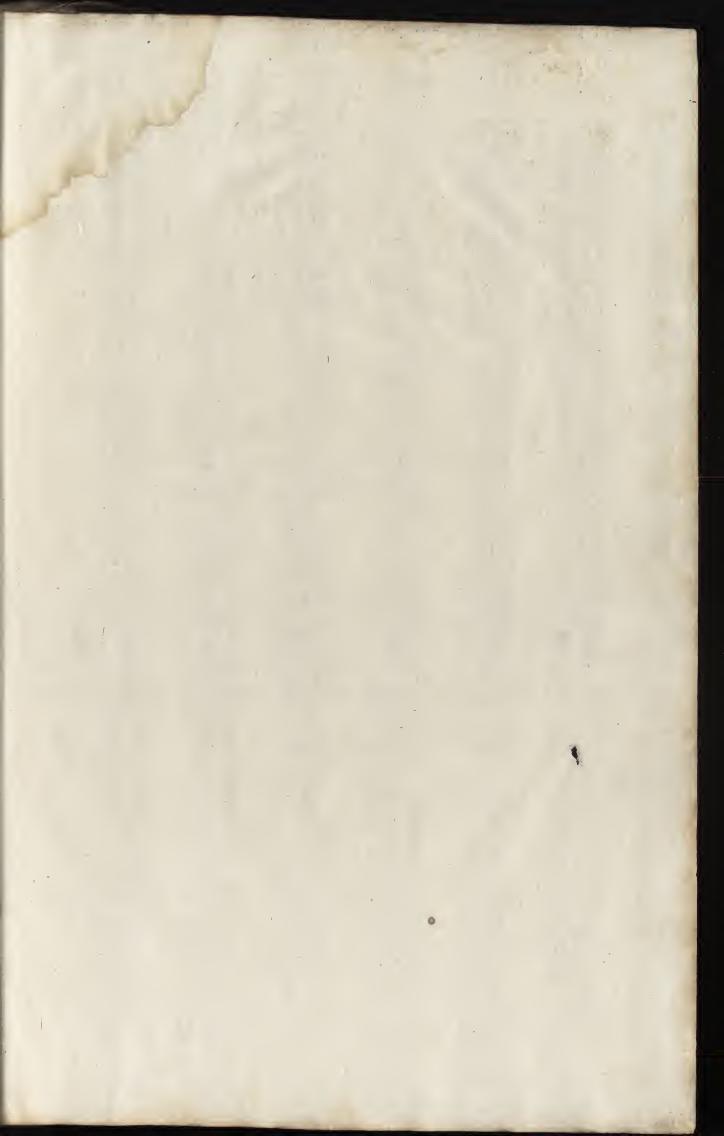


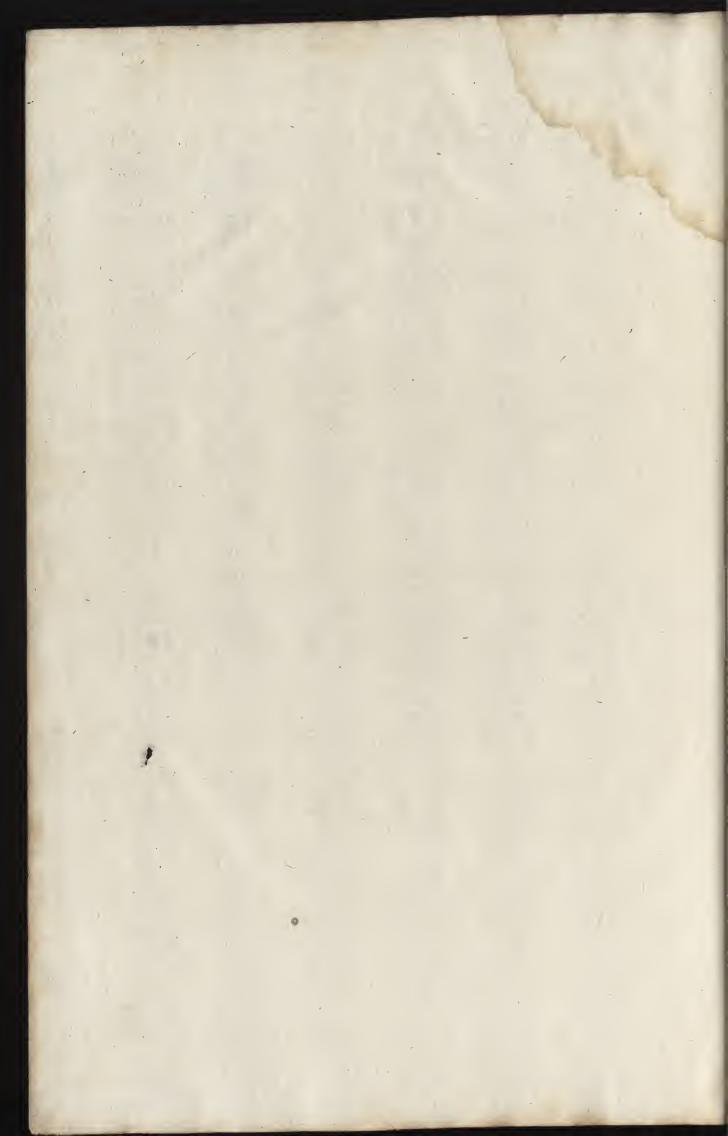


AVL AVBIN, Sieur de Bourg-neuf, Huissier des Ordres du Roy.

Porte d'azur au cheuron d'or, accompagné de trois gerbes de mesmes, deux en chef, & vne en pointe.









### TABLE

# DES ARMOIRIES,

#### BLASONNEES EN CE RECVEIL.

	•		
Goult	pag. 37.	Escars	43
Albret	14	Escoubleau	8.36.
Anduze	13	Estrées	19
Anjou	10	Evreux	14
Arpajon	35	Fauerges	6
Arragon	10	Flandres	IO
Arragon-Sicille	14. 17.	Foix	5: 14. 17.
Aubin	59	Fossez	32
Aumont	44	France	1. 12.
Aux-Espaules	- 23	Gallard '	28
Bar	10	Gelas	48
Baudean	49	Gillier	49
Baux	44	Gondy	7
Baylens	31	Gueldres	10
Béarn	5. 14. 17. 28.	Hauesquerque	39.52.
Beauclerc	54	Hierusalem	10
Bethune	38	Hongrie	10
Blanchefort	37	Laire	13
Bonne	37	Lannoy	25
Bourbon	12.35.43.	Laual	12.23-
Bourdeaux	17	Leon	14.17.
Bouthillier	55. 56.	Leuis	13
Bretaigne	43	la Liegue	6
Bullion	55	Liuron	13
Cambout	40	Lorraine	10
Chabot	44	Luxembourg	44
Castille .	14.17.	Maillé	27
Cauchie ou Chaussée	19	Martineau	58
Clermont-Tonnerre	18	Maubec	37
Coffé	. 16	Maure	43
Crequy	37	Milan	43
Damas	47	Monchy	50
Duret	57	Montauban	37
			000

			4-
Moy	46		39.52
Nagu	26	Sainct Symon, voyez Verman-	
Naples, voyez Sicille	10	dois	39.52.
Nauarre	1.14 17.43.	Saxe	17
Nettancourt	20	Schonberg	15
Noailles	30	Senectere	aı
Nogaret	5.14.17.	Seuerrac	35
Orleans-Longueville	7 7 9	Sicille	10
Plessis-Richelieu	2.4.41.	Simiane	24
Plessis-Liancourt	51	Suffolc-Candalle	17,
Polignac	34	Tholose	5. 14. 17. 35. 48.
Poll	17	la Tremoille	12
Pompadour	2.2	Tournon	45
Pons	5I	Vaesc	37
la Porte	42	la Vallée	32
Poyanne	31	la Vallette, voyez Nogaret. 5.14.17.	
Precy	39. 52.	Valois	II
Rebé	6	Ventadour	13
Rocheandry	2.8	Vermandois.	39. 52.
Rochebaron	44	Vignerot	41
Rochebeaucourt	28	Villairs	13
Rochechouart	43	Vissac	45
Rochefoucaud	43	Villequier	44
Rohan	43	Voyfins	48
Rouffillon	45	Commo	, 114
10	Sum of C		- Control of the Cont

#### Fautes & obmissions suruenuës en l'impression.

Pol 10 ligne 10. pointe lisez pointe, fol, 15 lig, 1. Schomberg lisez Schonberg. & lig. 3. lisez de mesme. fol, 21 lig, 1. Senetere lisez Senectere & lig. 2. de mesme. fol, 31 lig. 7. Balsabat lisez Batsabat. fol, 33 lig. 5. Parnol lisez Parnot. & lig 8 Anglurte lisez Anglure. & la mesme Estanges lisez Estauges. fol. 35 lig. 8. apres cordée demesme. adjoustez qui est d'Arpajon. & lig. 9. adjoustez qui est de Bourbon-Roussillon. fol. 39 lig. 3. du, lisez des. & lig. 5. d'yuille lisez d'yuillé. fol. 41 lig. 5. du Guemaudeur lisez du Guemadeuc. fol. 42 lig. 1. apres la Porte adjoustez seigneur de la Messeraye. & lig. 4. Meilleraye lisez Messeraye. fol. 49 lig. 9. apres Puigarreau de Poitou, adjoustez & des Gilliers du Dauphiné.



## EXTRAICT DW PRIVILEGE DV ROY.

A R grace & privilege du Roy donné à Fontainebleau, le vingt-septiesme de May mil six cents tente-trois, signé Louys, & plus bas de Lomenie, & seellé du grand seau de cire jaume. Il est permis au sieur d'Hozier l'vn des Gentils-hommes ordinaire de la Maison de sa Majesté, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer vn Liure qu'il a composé, De l'Histoire & Milice du Benoist sainct Esprit, Contenant les Blasons des Armoiries de tous les Cheualiers qui ont esté honorez du Collier d'udit Ordre, depuis la premiere Institution iusques à present, auec leurs Genealogies & descentes, comme aussi les statuts dudit Ordre, le nombre des Creations, les Ceremonies qui y ont esté gardées, & particulierement vn ample Discours de ce qui s'est passé en la derniere reception, & ce durant l'espace de sept ans, à commencer du iour qu'il sera acheué d'imprimer: & dessences sont faicles à tous Libraires, Imprimeurs & autres de ce Royaume, d'imprimer ou faire imprimer le dit liure, ny d'iceluy rien extraire, vendre, ne distribuer d'autre impression que de celle dudit sieur D'HOZIER, ou autre ayant droict de luy, à pieine de confiscation des exemplaires, & de deux mille liures d'amende, & tous des pens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus au long contenu esdites Lettres.

Ledit sieur D'HOZIER a faict transport de sondit priuilege à Melchior Tauernier, Graueur & Imprimeur ordinaire du Roy pour les Tailles-douces.



### Autre Privilege du Roy en suitte dudit transport.

O v y s par la grace de Dieu, Roy de France & de Nauarre. A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Rouën, Tholose, Bourdeaux, Dijon, Grenoble, Aix, & Rennes, Baillifs, Seneschaux desdits lieux, ou leurs Lieutenans, & à tous nos autres Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien-amé MELCHIOR TAVER-NIER, nostre Graueur & Imprimeur ordinaire pour nos Tailles-douces, nous a tres-humblement faict remonstrer, que suiuant le priuilege par nous octroyé au sieur D'HOZIER l'vn des Gentils-hommes ordinaires de nostre Maison, en datte du vingt-septiesme iour du mois de May mil six cens trente-trois, par lequel nous luy aurions donné pouvoir de faire grauer & imprimer vn liure, ou plusieurs, traittant des Ceremonies du benoist saince Esprit, contenant les Blasons des Armoiries de tous les Cheualiers qui ont esté honorez du Collier dudit Ordre depuis son Institution; le nombre des Creations, les Ceremonies qui y ont esté gardées, circonstances & dependances d'icelles, & particuliere, ment vn Discours bien ample de celles qui ont esté obseruées en la derniere Reception par nous faicte à Fontainebleau, les quatorziesme, quinziesme & seiziesme du mois de May de l'année derniere, les dites Ceremonies representées en plusieurs figures de Tailles-douces. Ledit sieur D'Hozier luy auroit

fai& transport de son privilege, pour graver & imprimer la susdite Ceremonie faicte à Fontainebleau, lequel TAVERNIER auroit auec grand soing, frais & despense graué & imprimé les planches, tant de la Ceremonie que des Armes, faict imprimer l'explication d'icelle, & le Blason à ce necessaire pour l'intelligence desdites Armes & figures. Lequel liure il desireroit à present distribuer & donner au public pour retirer ses frais; mais craiguant qu'apres vn long trauail quelque Libraire ou autre Graueur & Imprimeur ne voulussent s'ingerer de l'imprimer, ou en tirer quelques Extraicts, ou le voulussent empescher de vendre son propre ouurage, le frustrant par ce moyen de ses frais & labeurs, si premièrement il n'estoit pourueu de nos Lettres à ce necessaires, humblement requerant icelles. A CES CAVSES voulans fauorablement traitter ledit TAVERNIER, & que le public puisse iouyr d'vn ouurage si necessaire, & pour donner moyen audit suppliant de le recompenser de son labeur, & qu'il ne soit frustré des mises & despenses qu'il a faictes. Nous luy auons de nostre grace speciale, pleine puissance & authorité Royalle, permis & octroyé, permettons & octroyons par ces presentes de iouyr du privilege dudit sieur D'Hozier, conformément au transport qu'il luy en a faict: Et en outre dessendons & faisons à ceste fin tres-expresses inhibitions & desfenses à tous Libraires, & autres, de quelque qualité & condirion qu'ils puissent estre, d'empescher ledit TAVERNIER, ny le troubler, tant en l'impression qu'en la vente & debit qu'il pourra faire dudit liure, nonobstant quelconques Lettres, Priuileges, ou Arrests que lesdits Libraires & Imprimeurs puissent apporter ny exhiber à ce contraires, & que mettant vn bref extraict du present privilege au commencement ou à la fin dudit liure, il soit tenu pour bien & deuëment signifié, à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre Bibliotheque. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le dix-neusies mei our de Feburier mil cens trente & quatre. Et de nostre regne le vingt-quatriesme.

Signé,

TREMOLLIERES.

# 

Extraict des Registres de la Cour de Parlement.

VEV par la Cour les Lettres patentes données à Paris le dix-neusiesme de Feurier dernier, signées par le Roy en son Conseil Tremollieres, & seellées sur simple queuë du grand seau de cire iaune, par lesquelles & pour les causes y contenuës, ledit Seigneur permet & octroye à Melchior Tauernier son Graueur & Imprimeur ordinaire pour les Tailles-douces, de iouyer du privilege du sieur d'Hozier, & conformément au transport qui luy en a faict. Auec dessens à tous Libraires d'empescher ledit Tauernier, tant en l'impression qu'à la vente dudit Liure, suivant & ainsi qu'il est plus amplement porté par les dites Lettres. Copie du privilege dudit sieur d'Hozier. Le transport par luy fait du vingtiesme Septembre dernier. Requeste par ledit Tauernier presentée à ladite Cour, asin de verification des dites Lettres: Conclusions du Procureur General du Roy. Tout consideré, Ladite Covr a ordonné & ordonne, que les dites Lettres seront registrées au Gresse de ladite Cour, pour iouyr par l'impetrant de l'esse & contenu en icelles. Faict en Parlement le 14. Mars 1634.

Signé,

DV TILLET.

Acheué d'imprimer le 20. de Mars 1634.

